

Bilan d'activité 2025

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (ROB) 2026

NOTE DE PRÉSENTATION
AU COMITÉ SYNDICAL DU 2 FEVRIER 2026 – 18H00

Lieu de réunion

Maison des associations de Saint Estève (66240)
24 bis avenue du Général de Gaulle

Siège du syndicat
3 Rue Edmond BARTISSOL – Perpignan

Direction générale
Service administration générale et moyens
Service projets et animation du territoire
Services techniques et direction technique

Antenne Locale
19 Av. Amiral NABONA – Thuir

Pôle opérationnel hydraulique
Equipe verte (entretien cours d'eau)



**La solidarité
de l'eau en Têt**

www.bassintet.fr

- Pilote
- Réalise
- Anime
- Accompagne



Préambule

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) constitue une étape essentielle de la procédure budgétaire. Il participe à l'information des élus et favorise les discussions sur les priorités à retenir pour le projet de budget primitif 2026. Il permet également aux délégués d'analyser les évolutions de la situation financière du syndicat et de s'exprimer sur la stratégie financière.

La loi du 7 août 2015, portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) précisée par le Décret du 24 juin 2016 n°2016-841, a renforcé le rôle du DOB en définissant son contenu. Le DOB doit comporter les informations suivantes (article D.2312-3 du CGCT) :

- ☞ Les orientations budgétaires et hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget,
- ☞ Les engagements pluriannuels envisagés,
- ☞ La structure et la gestion de la dette,
- ☞ La structure des effectifs et l'évolution des charges correspondantes

Sans caractère décisionnel, le DOB doit, cependant, être matérialisé par une délibération. Par son vote l'assemblée délibérante prend acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB.

Pour mener ce débat, le Président s'appuie sur le présent rapport d'orientations budgétaires. Ce dernier concerne l'exercice 2026 à venir et mesure les impacts, sur la période 2026-2029, des programmes environnementaux en matière de prévention du risque d'inondations, gestion qualitative et quantitative de l'eau, milieux aquatiques, opérations d'entretien et des investissements à conduire pour préserver le patrimoine hydraulique du Syndicat.

Pour faciliter la compréhension des enjeux et des priorités à retenir, le rapport est constitué en 4 axes principaux :

1. Le contexte général : macro-économique, le Syndicat et ses missions principales que sont la gestion de la ressource en eau, prévention du risque d'inondation et gestion des milieux aquatiques
2. Le bilan 2025 et les perspectives 2026 par thèmes
3. L'évolution de la situation financière et les budget 2026
4. Le plan pluriannuel d'investissements 2026-2029

Transmission : le rapport et la délibération doivent être transmis au préfet.

Publication : le rapport fait l'objet d'une publication (affichage au siège du Syndicat et mise en ligne sur le site internet du Syndicat dans les 15 jours qui suivent la tenue du DOB).

PARTIE 1 : BILAN d'activité 2025	5
A. Activité de l'assemblée	5
B. Activité opérationnelle GEMA + PI + PGRE	8
B.1. Protection contre les inondations & prévention	8
B.1.1. Principales réalisations 2025 (hors travaux)	8
B.1.2. Travaux hydrauliques engagés en 2025	10
B.1.3. Entretien et surveillance du parc hydraulique	11
B.1.4. Systèmes d'endiguements, Aménagements hydrauliques	13
B.2. Gestion des milieux aquatiques	14
B.2.2. Restauration du lit de la Têt	14
B.2.3 Mesures compensatoires du chenal vert (année 3/30)	16
B.2.4. Actions menées sur les zones humides du bassin	16
B.2.5. Restauration et entretien des cours d'eau	18
B.3. Gestion de la ressource en eau	21
B.3.1. Un territoire en gestion de crise depuis 2022	21
B.3.2. Les principales actions mises en place	22
B.3.4. Bilan en termes de gestion de l'eau	24
B.3.5. L'étude du point nodal T6 livre des résultats satisfaisants	24
B.3.6. Le 1 ^{er} PGRE du bassin versant arrive à son terme	25
B.3.7. EAURIZON 70 : une stratégie d'adaptation en émergence	25
PARTIE 2 : ROB 2026	27
C. Ressources financières du syndicat	27
D. Fonctionnement de la structure - RH	28
E. Activité opérationnelle GEMA + PI + PGRE	31
E.1. Protection contre les inondations & prévention	31
E.1.1. Travaux hydrauliques	31
E.1.2. Autres réalisations (hors travaux)	32
E.2. Gestion des milieux aquatiques	34
E.2.1. Continuité du projet de restauration du lit de la Têt	34
E.2.2 Mesures compensatoires du chenal vert (année 4/30)	36
E.2.3. Actions menées sur les zones humides du bassin	36
E.2.5. Restauration et entretien des cours d'eau	37
E.3. Gestion de la ressource en eau	39
E.3.1. Diagnostic et PPI travaux pour les Canaux du Conflent	39
E.3.2. Révision des arrêtés cadre sécheresse	39
E.3.3. Vers une gestion plus fine des barrages ?	39
F. Orientations stratégiques et futures PPI	40
F.1. Bilan PGRE et perspectives PTGE (gestion de l'eau)	40
> dresser la nouvelle feuille de route du SMTBV pour les 5 prochaines années	40
F.2. Livrables EAURIZON 70	41
F.3. Actualisation des orientations / Milieux aquatiques	41
G. Construction du budget 2026	41
G.1. Projections pluriannuelles d'investissement	42
H. Bouclage du budget primitif 2026 et perspectives	43

PARTIE 1 : BILAN d'activité

A. Activité de l'assemblée

17 mars – Baho

- Approbation du Procès-verbal du comité syndical du 28 novembre 2024
- Approbation du Compte de Gestion 2024 + Résultats budgétaires 2024
- Vote du Compte Administratif 2024 + Arrêté et signatures
- Affectation du Résultat 2024
- Bilan des opérations immobilières 2024
- Suppression et création d'un emploi permanent du service technique

17 mars – Baho

- Débat d'Orientation Budgétaire 2025

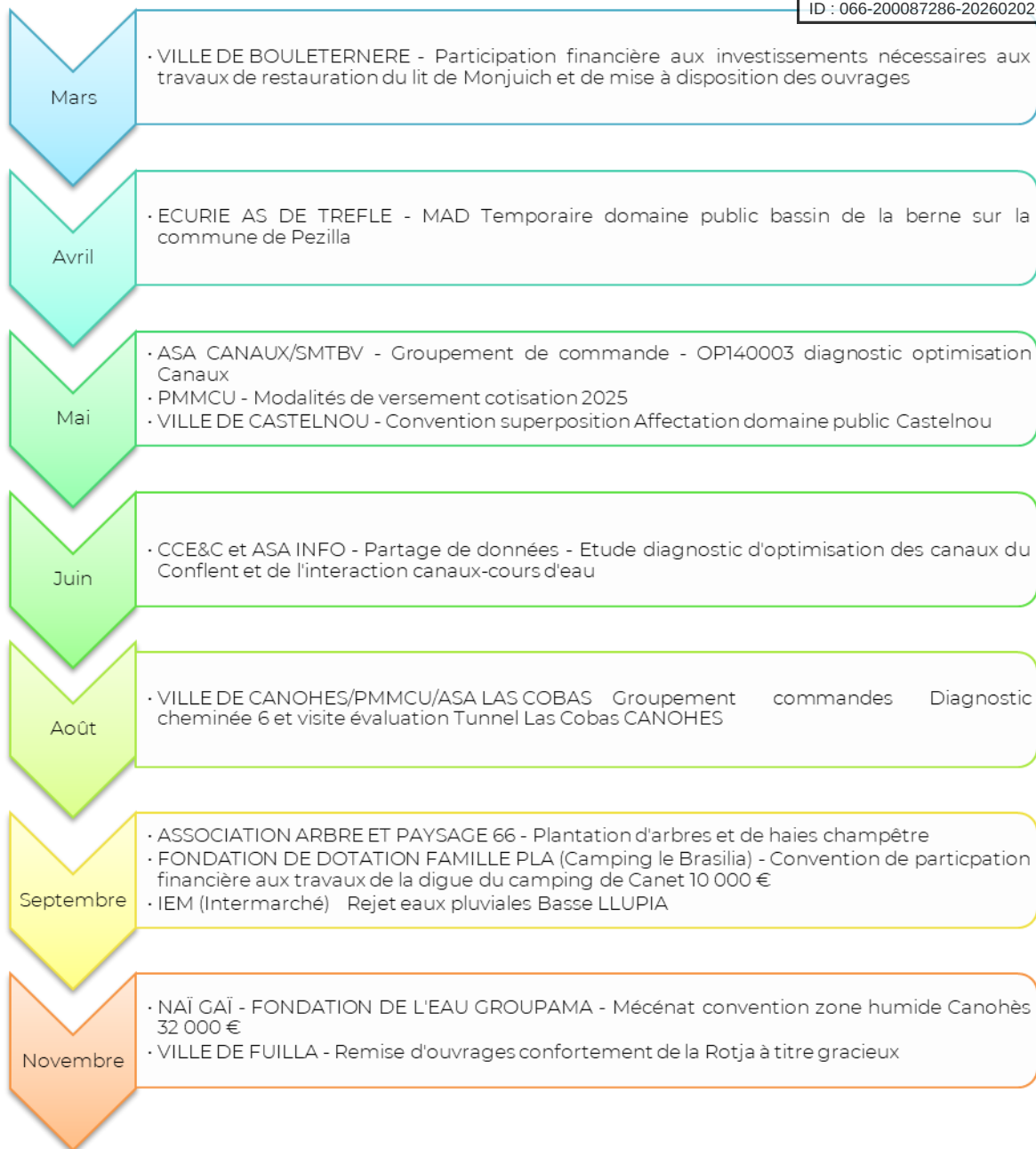
7 avril – Saint-Estève

- Approbation du Procès-verbal du comité syndical du 17 mars 2025
- Approbation du Procès-verbal du DOB 2025
- Vote du Budget Primitif 2025
- Vote de la Contribution 2025 - PMMCU
- Vote de la Contribution 2025 - C.C. Roussillon Conflent
- Vote de la Contribution 2025 - C.C. des Aspres
- Vote de la Contribution 2025 - C3SM
- Vote de la Contribution 2025 - Conflent Canigou
- Vote de la Contribution 2025 - Pyrénées Cerdagne
- Vote de la Contribution 2025 - Pyrénées Catalanes
- Vote de la Contribution 2025 - Haut Vallespir
- Ajustements 2025 de l'AP/CP
- Convention de groupement de commande diagnostic optimisation des canaux du Conflent et de l'interaction canaux-cours d'eau
- Donner acte - désignation délégués PMMCU - CORNEILLA + PERPIGNAN

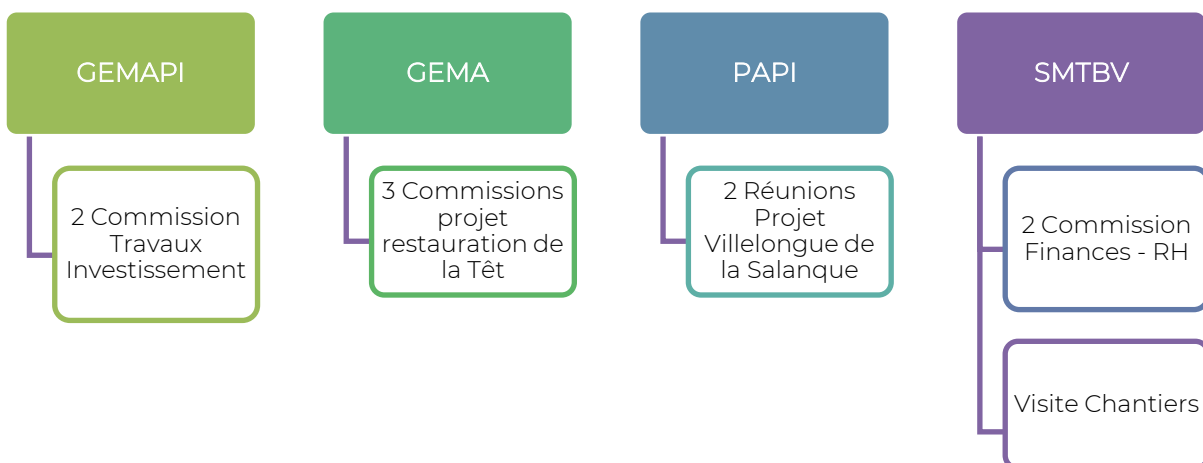
25 novembre – Ille-sur-Têt

- Donner acte – désignation délégués PPMCU et C.C. Roussillon Conflent
- Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 7 avril 2025
- Décision Modificative 1_Régularisation des comptes de tiers du groupement de commandes pour la réalisation des PCS-DICRIM
- Décision Modificative 2_Intégration des frais d'études aux travaux
- Décision Modificative 3_Sortie d'inventaire du bien remis à l'ASA du Canal de Pézilla-la-Rivière
- Décision Modificative 4_Régularisation des comptes d'attente – avances forfaitaires
- Ajustement de l'AP/CP n°7 Compensation Chenal Vert
- OP237_Avenants au lot 1 : PCS-
- OP237_Avenant au lot 2 : DICRIM
- OP234_ATTRIBUTION Accord-cadre mono-attributaire à bons de commandes réduction de la vulnérabilité des bâtiments existants
- Mise en place d'un cadre relatif au dispositif de mécénat
- Aliénation de parcelles à M. MARTIN le long du Grand-vivier sur la commune de Perpignan
- Aliénation de parcelles à l'ASA du Grand-Vivier le long du Grand-vivier sur la commune de Perpignan
- Remise d'ouvrages à la commune de Fuilla -Aménagement de confortement de la berge de la Rotja
- RIFSEEP abroge la décision du président n°2020.27 au 1er janvier 2026
- Participation à la couverture Santé – Labellisation au 1er janvier 2026
- Annualisation de la possibilité de recourir aux saisonniers

Conventions passées en 2025 :



Activité des commissions thématiques en 2025 :



Commission des marchés (CAO-MAPA)

PAPI	Suivi et animation d'un dispositif de réduction de la vulnérabilité du bâti existant : habitat, activités économiques et bâtiments publics sur le bassin versant de Têt - Bureau d'études OSGAPI - Montant maximum 750 000 € HT sur 4 ans non annualisé
OUVRAGES DE PREVENTION DES INONDATIONS ET HYDRAULQUE	Travaux de sécurisation de la digue des Camping - Groupement solidaire TERÉLIAN/ADEP/PULL TP -TTC 1 285 667,88 € Travaux de sécurisation des Barrages de la Courragade - Groupement solidaire TDA/GUINTOLI/PULL - TTC 682 107.43 € Travaux de remplacement des clapets du barrage vannier de la Llabanère - Lot n°1 : Génie civil – CAZAL - TTC 131 868.00 € Lot n°2 : Chaudronnerie - Groupement Solidaire MENINI MONTAGE/ ASTEC Sud-Ouest TTC 617 034.00 € soit 748 902.00 €
SYSTEMES ENDIGUEMENTS	Réalisation des études nécessaires au dépôt du dossier de reconnaissance du système d'endiguements de la Coumelade à Saint-Féliu-d'Amont - Groupement Solidaire SAS CEREG Ingénierie/SAS GEOLITHE TTC 125 832.00 € Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du système d'endiguement du chenal du torrent du Saint-Vincent à Vernet-les-Bains - groupement conjoint Cabinet d'Etudes GAXIEU-N.R.T.I.-CRB Environnement TTC 98 304.00 € Maîtrise d'œuvre pour le confortement du chenal du torrent du Cady à Vernet-les-Bains TTC 113 444.26 €
RESTAURATION HYDROMORPHOLOGIQUE DE LA TET	Réalisation d'une mission d'inventaires écologiques sur 4 saisons pour le projet de restauration du lit de la Têt - Naturalia Environnement TTC 186 148,20 € Réalisation de levés topographiques relatifs à la restauration hydromorphologique de la Têt Aval - MNTopo - TTC 27 798.00 €
GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU	Réalisation du diagnostic d'optimisation des canaux du Conflent et de l'Interaction canaux-cours d'eau - Groupement CCE&C/ASA Info SARL TTC 110 712.00 € Réalisation de l'étude de bilan-évaluation de la mise en œuvre du Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) Têt – 2019-2024 - Groupement Société du Canal de Provence/CCE&C TTC 65 316.00 €

B. Activité opérationnelle GEMA

PAPI (programme d'actions pour la prévention des inondations), Contrat de rivière et PGRE (plan de gestion de la ressource en eau) sont les outils (stratégiques + opérationnels) qui traduisent et organisent la stratégie et les projets politiques impulsés par le Syndicat pour la gestion des risques, des milieux naturels ou de la gestion de la ressource en eau. Ces outils répondent à des cahiers des charges très précis et sont souvent le seul moyen d'accéder à certains fonds : ils bénéficient d'un label de la part des partenaires financiers que sont l'Agence de l'eau, l'Etat au titre des fonds de prévention des inondations, l'Europe et la région.

B.1. Protection contre les inondations & prévention

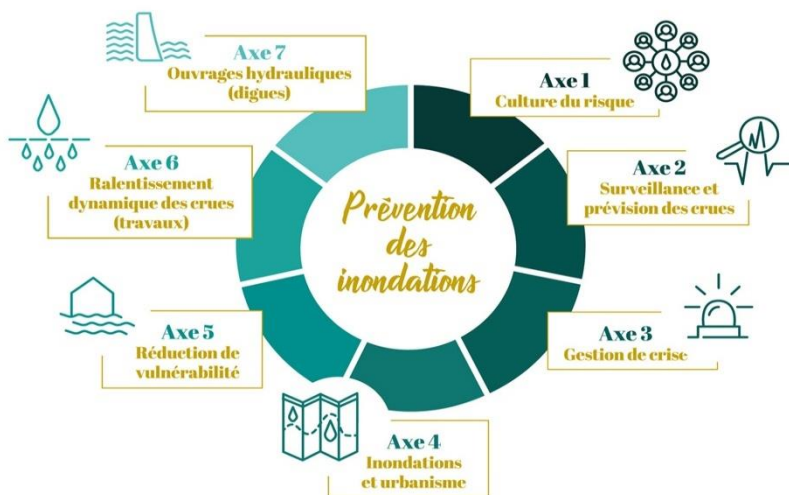
Equipe projet ; Océane GRECK + David RIPOLL + Fabrice CAROL (direction)

Equipe technique : Olivier FERNANDEZ, Jean-Luc SALVAT, Thierry CHAISE, Simon GUYAUX

1 programme d'actions pour la prévention des inondations (PAPI) 2024-2029 labélisé en avril 2024

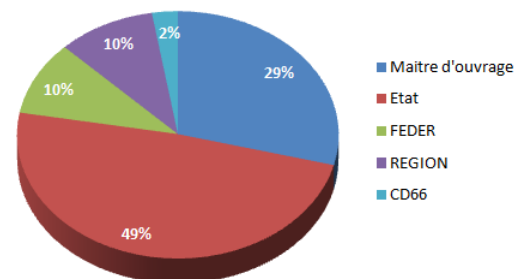
Le PAPI 2024-2029

Le PAPI a été pensé et planifié sur 6 ans afin de répondre aux objectifs de gestion intégrée du risque inondation et calibré par rapport aux moyens humains et financiers de la structure. Le programme porte sur un montant total de l'ordre de **17 080 200 € dont 12 M€ consacrés aux de travaux nouveaux**.



Axe 1 : 837 200 €
 Axe 2 : 560 000 €
 Axe 3 : 165 000 €
 Axe 4 : 100 000 €
 Axe 5 : 2 390 500 €
 Axe 6 : 7 140 500 €
 Axe 7 : 5 071 000 €

Axe 0 : 816 000 € (ETP chargé de mission)



Le PAPI 2024-2029 est composé de **47 fiches actions** dont certaines se déclinent en sous-actions ce qui représente au total **52 opérations**.

B.1.1. Principales réalisations 2025 (hors travaux)

Plusieurs opérations PAPI ont dues être reportées en 2025 au regard des difficultés d'obtention des subventions du fond BARNIER à la suite des inondations qui ont marqué le Nord de la France et mobilisé de fonds importants ainsi que par le contexte national.



PCS et DICRIM

Dans le cadre du PAPI précédent, près de 90 % de la population du bassin versant était couverte par des **PCS et DICRIM**. 5 réunions de travail avec le SIDPC (service interministériel de défense et protection civile) ont été impulsées afin d'assurer un partage de l'information et travailler à optimiser la gestion de crise. Une actualisation ou réalisation des PCS et DICRIM a été proposé aux communes, sous le format d'un groupement

de commande, via convention. Ce groupement permet d'obtenir des prix plus attractifs et un financement PAPI maximisé. Au total, 36 communes sont engagées (près de 80 000 personnes au total sur le bassin). L'autofinancement est assuré par les communes, le marché est piloté par le SMTBV qui met son ingénierie au service de ces dernières. Cout marché PCS : **219 963 €** avec 80% subvention FEDER et CD66. Cout marché DICRIM : **53 141 €** avec 80% subvention Etat.

Le Plan Intercommunal de Sauvegarde a été introduit par la loi n°2021-1520 du 25.11.2021, dite loi MATRAS, et précisé par le décret n°2022-907 du 20.06.2022. Le syndicat a élaboré et livré un guide technique à destination des EPCI. Celui-ci aborde les objectifs, le rôle de l'EPCI, les étapes clefs pour l'élaboration, la mutualisation des moyens, le coût en cas de prestation externalisée. Il a également été proposé trame de PICS.



Sensibilisation

Près de 11 établissements scolaires et 25 classes de cycle 3 vont bénéficier d'une **animation scolaire** (3 séances de ½ journées par classe) clé en main (année 2025-2026) proposée par le SMTBV (notion de cycle de l'eau, bassin versant, gestion des risques, bon gestes...) ce qui représente au total près de **560 enfants**. Cout moyen de l'ordre 36 000 € par an financés à 80% par le PAPI. Un travail d'animation a également été mené avec la **Fédération de l'Hôtellerie de plein air** (antenne Pyrénées Orientales pour développer des outils à destination des campings et la sensibilisation des usagers ; un poster à été crée pour matérialiser les bons gestes à adopter en cas de crise inondation. Livré à la Fédération, avec le logo du syndicat, il pourra être dupliqué par les gestionnaires de campings et utilisé dans les établissements.

ESCAPE GAME

Un jeu d'évasion pour faire passer les bons messages au jeune public ainsi qu'au grand public. Également appelé escape-Game il s'agit d'une activité ludique et immersive où un groupe de joueurs doit résoudre des énigmes dans un temps limité. L'outil en cours de livraison permet de se placer dans la peau d'un acteur de la gestion de crise (syndicat de la Têt, maire, pompier) pour suivre l'évolution d'un épisode de crue et de comprendre le rôle de chacun dans la gestion de crise. Le projet a été mené en partenariat avec le réseau Canopé Occitanie relié au Ministère de l'éducation nationale. Des magnets et des petites règles d'écolier seront également distribuées chaque année aux écoles participantes au programme animation scolaire.



Journée nationale de la résilience

Chaque année pour la **journée nationale de résilience** aux risques inondations le SMTBV se mobilise pour impulser un événement. Cette année le SMTBV a proposé 2 interventions (20 minutes) dans le cadre de la journée complète organisée par, et au siège de PMMCU. La première intervention portait sur la présentation du bassin versant (caractéristiques, crues historiques, enjeux, stratégie et orientations opérationnelles). La deuxième sur le rôle et la gestion (y compris en crise) des systèmes d'endiguement.

Réduction de la vulnérabilité

Le bassin versant de la Têt concentre la majorité des enjeux humains et matériels du département. Une **stratégie de réduction de la vulnérabilité** actualisée a été livrée et partagée avec les élus pour construire la vision des actions à mettre en œuvre auprès des particuliers, entreprises et bâtiments publics recevant du public. L'objectif est d'inciter via diagnostic les propriétaires à adapter leur bien, limiter les dommages et favoriser un retour rapide à la normale. Faute de fond BARNIER, le projet a été déclaré sans suite, relancé et attribué le 25.11.25 après délibération et proposition de la CAO du 01.07.25 à l'entreprise OSGAPI. Les premières réunions de travail vont démarrer début 2026



B.1.2. Travaux hydrauliques engagés en 2025

Digue des Campings à Canet

Cet ouvrage a connu un affaissement sur 200 mètres linéaires consécutivement à la tempête Gloria en 2020. La réparation ne remettant pas en question la sûreté hydraulique immédiate du système elle a été planifiée dans le cadre du PAPI (subventionné). Les travaux réalisés sur la période automne 2025 hivers 2026 (réception prévue en février) consistent en la reprise complète de la conception du talus par l'adoucissement de sa pente, la création d'un sabot para-fouille, remblaiement par des enrochements de gros calibres tenus par des pieux métalliques bétonnés formant poutre sur toute la longueur de l'ouvrage.

Couts du projet : 1 482 444 €TTC.

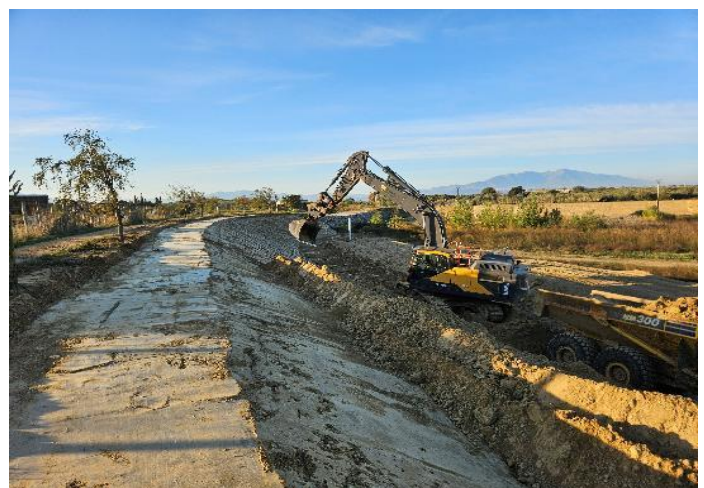


Etudes pré-opérationnelles : 76 000 €TTC, Etudes opérationnelles et réglementaires : 125 427 €TTC + Travaux : (1 281 000 €TTC + 86 400 €TTC) Subventions : ETAT (PAPI 2020-23) : 32 000€, ETAT (PAPI 2024-29) : 480 000 € ; REGION : 16 000 € ; FEDER : 16 000 €. Fondation Famille PLA (Campings) : 10 000 €

Le dimensionnement est prévu pour résister à la crue de 1940 conformément au niveau de protection général du système d'endiguement dont la zone protégée inclue plus de 15 000 personnes. A noter que le SMTBV et la Ville disposent d'une convention pour coordonner le temps de crise (alerte, gestion, mise en place des batardeaux de fermeture de certains accès). La Ville est également engagée dans l'actualisation et mise à jour de son PCS et DICRIM, accompagnée par le SMTBV.

Bassin (classé) de la Courragade (19Ha, 300 000 mètres cubes de capacité)

Au transfert de l'ouvrage dans le cadre de la GEMAPI et dans le cadre de sa reconnaissance en aménagement hydraulique, le SMTBV a intégré les mises en conformité de l'ouvrage prescrites par arrêté préfectoral. Les travaux ont consisté au renforcement de l'étanchéité des digues latérales du barrage aval, la réhausse des bajoyers pour la crue exceptionnelle et la réparation de divers désordres sur les ouvrages maçonnés.



Par ailleurs, le nivellement du barrage amont a été réalisé pour remédier aux terrassements historiquement inachevés et les argiles nécessaires à l'étanchéification des talus ont été récupérés dans les matériaux en place. Aucun apport ou évacuation de déblais n'a été nécessaire ce qui a permis d'optimiser les coûts. Coûts projet : 706 540 €TTC. Etudes pré-opérationnelles : 10 400 €TTC, Etudes opérationnelles : 54 690 €TTC, Travaux : 641 450 €TTC. Subventions : ETAT (PAPI 2024-2029) : 285 000 €, REGION : 80 000 €.

Réhabilitation du barrage vannier de la Llabanère

Cet ouvrage, construit dans les années 1970, est consécutif à la création du chenal de la Llabanère qui a eu pour conséquence d'intercepter l'alimentation en eau du ruisseau du moulin qui traverse historiquement la Commune de Torreilles. Le système de vannes créé ainsi une retenue d'eau qui permet d'alimenter ce cours d'eau. A contrario, en temps de crue, les vannes doivent être maintenues abaissées. Cet ouvrage étant devenu vétuste et non fonctionnel, une réhabilitation à l'identique a été retenue après l'étude d'alternatives non concluantes.



Les travaux réalisés sur la période automne 2025/hivers 2026 (réception prévue en février/mars) consiste en la réhabilitation totale de la chaudronnerie et du système hydraulique ainsi que la reprise partielle du génie civil. Coûts projet : 852 800 €TTC. Etudes opérationnelles : 101 160 €TTC, Travaux : 751 640 €TTC. Recettes : Commune de Torreilles : 20% (investissement + fonctionnement).

L'ensemble de ces opérations de travaux hydrauliques (Canet, Courragade et Vannes) a intégralement été financé par la trésorerie du SMTBV constituée à cet effet ces derniers années : 1.5 M€ non contribués par les EPCI.

B.1.3. Entretien et surveillance du parc hydraulique

> une obligation de moyens de plus en plus exigeante

Le SMTBV est propriétaire et gestionnaire d'un parc hydraulique important à vocation de protection des populations et des enjeux économiques contre les inondations et ce parc est régulièrement entretenu pour maintenir le niveau de protection qui protège au total près de **30 000 personnes**. Le parc compte un linéaire de près **110km** d'émissaires (cours d'eau recalibrés, digues, dérivations, etc.) dont **22 km** sont classés en **système d'endiguement** (ou en cours de classement) et font l'objet d'une obligation de moyens particulièrement rigoureuse et règlementée. Par ailleurs, le SMTBV dispose de **17 bassins** de crues d'une capacité de rétention totale de **1,2 Millions de m3** (90ha) dont 5 aménagements hydrauliques classés (ou en cours de) et règlementés. Le patrimoine foncier est conséquent ; **900 parcelles** étendues sur **240 ha** ainsi que 218 parcelles mises à disposition avec la GEMAPI. Près de **200 kilomètres de pistes** sont en propriété ou gestion. Le SMTBV gère les relations foncières avec les riverains (bornages, entretien, etc.) et tiers (demande de servitude des exploitants de réseaux, cessions, etc.).

Les crédits nécessaires représentent près de 445 000€ soit près de 55 % des crédits ouverts au chapitre charges à caractère général (budget fonctionnement).

REPARTITION DU BUDGET D'ENTRETIEN FONCTIONNEMENT + CONVENTION PEZILLA PAR EPCI – ANNEE 2025	
PMM	68,28%
ROUSSILLON-CONFLENT	3,41%
ASPRES	18,40%
C3SM	7,64%
CONFLENT	2,28%

Avec les moyens humains consacrés, ce sont près de 300 000 € par an et dont le FCTVA est de plus en plus difficile à récupérer. **Ce parc continue de s'accroître**, de nouveaux investissements vont être livrés cette fin d'année. Le syndicat va également récupérer une partie des digues (GEMAPI) du Boules (plusieurs km). En tout état de cause et malgré les efforts de rationalisation, les coûts d'entretien augmenteront dans le temps.

Interventions en régie (3 agents + chef de service) + arrivée d'un technicien en digues en 2026

Les agents réalisent au quotidien les missions de surveillance et d'intervention sur le patrimoine hydraulique du syndicat en période normale et post-crués et font partie intégrante de la cellule veille digue qui a notamment été activée fin Décembre 2025 au niveau des affluents de la rive gauche de la Têt à hauteur de Pézilla, Baho, Villeneuve.



La mécanisation d'une partie des tâches réalisées en propres par les agents techniques de la collectivité par l'achat d'un robot autoporté en 2023 (77 000 € équipé + remorque) apporte à la fois plus de sécurité et de confort aux agents ainsi que d'être plus autonomes et réactifs (pas de dépendance des plans de charge ou contraintes des entreprises, passage à la demande...). Sur l'année 2025, le robot cumule 414 heures de travail. Un montant d'environ 68 000 € en comparaison de travaux qui auraient été confiés aux entreprises ont été réalisés (N.B. jusqu'en 2022, 46 000 € étaient consacrés aux débroussaillages des bassins – 90ha).

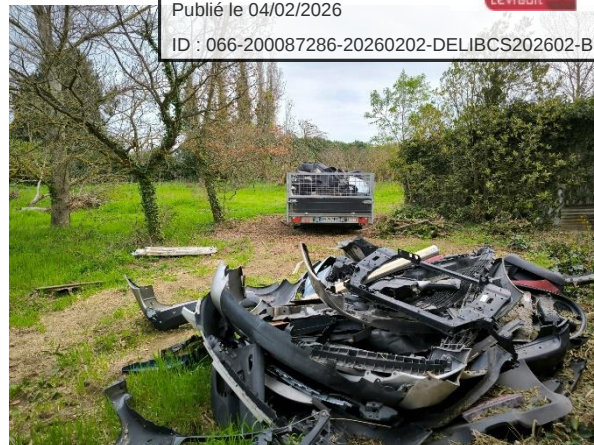
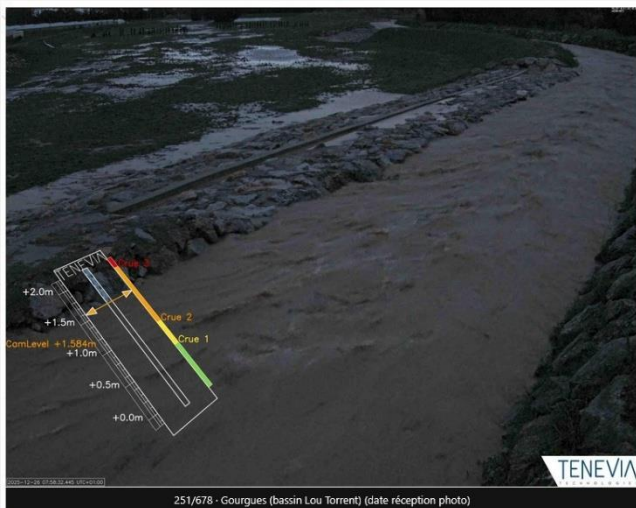
- ☞ 50 jours sur les bassins de rétention
- ☞ 7 jours sur les digues de Canet
- ☞ 40 jours sur les cours d'eau

Fin 2025, l'acquisition (15 000€) du kit épaveuse de 4m permettra d'optimiser encore la capacité d'action et des interventions ainsi que de limiter le recours à la sous-traitance sur certaines sections. Répartition des interventions régie sur le périmètre : PMM : 54%, Aspres 39%, C3SM 7%.

> Gestion des déchets

Le SMTBV met en œuvre d'importants moyens pour l'enlèvement des déchets dans les cours d'eau, les émissaires hydrauliques ou les dépôts sauvages sur ses propriétés et ouvrages. Par ailleurs, le nettoyage de ces déchets a été contractualisé dans le cadre du nouvel accord cadre pour l'entretien de la végétation. Le syndicat fait également appel à des entreprises ou associations d'insertion lors d'interventions ponctuelles en complément du travail réalisé par la régie du syndicat. *Le bilan chiffré 2025 est le suivant : 5 795 kg + 119 m³; 178 pneus; 13 353 €*

> Astreintes : formations et exercices internes



Envoyé en préfecture le 04/02/2026
Reçu en préfecture le 04/02/2026
Publié le 04/02/2026
ID : 066-200087286-20260202-DELIBCS202602-BF

Pour assurer ses missions, le SMTBV a créé une entité spécifique mobilisable 24h/24 – 7j/7 : la Cellule de Veille des Digues (CVD). Pensée dans le même esprit de rigueur et d'opérationnalité que le poste de commandement de crise (PCC) d'un PCS, la CVD organise de façon graduée – selon différents niveaux d'alerte - les moyens humains et matériels nécessaires à la mise en application des règles et des consignes de surveillance des ouvrages de protection.

Crue des Gourgues à Pézilla-la-Rivière le 26 décembre 2025

La version 7 du Plan Opérationnel de Gestion (POG), qui rassemble l'ensemble des consignes pour chacun des ouvrages, a été portée à connaissance des services de l'Etat.

Cette nouvelle mouture répond aux exigences administratives des derniers arrêtés de régularisation des SE et comporte, une mise à jour importante par l'intégration des nouveaux ouvrages et d'harmonisation des consignes. La CVD est intervenue lors de l'épisode pluvieux du 26 décembre 2025 et pour lequel le niveau de protection du SSE Manadeil aval a été franchi, heureusement sans conséquence pour les ouvrages et les enjeux protégés.

> Missions transversales

Du temps agent est venu en appui du suivi des travaux et de la réalisation du diagnostic de plusieurs cours d'eau ainsi que pour participer à des jaugeages des cours d'eau (gestion quantitative) et à l'installation de sondes de mesures de débits en rivière. Ils contribuent par ailleurs à une partie de l'entretien de ces sondes en complément de l'entretien préventif et curatif confié à l'entreprise CENEAU (économie annuelle de l'ordre de 2 000 €).

B.1.4. Systèmes d'endiguements, Aménagements hydrauliques

> Reconnaissance des SE Boulès, Montjuich & Gimeneil et SE de la Coumelade

La régularisation des digues du Boulès, Montjuich & Gimeneil fait suite à l'abandon du projet de protection contre les crues du Boulès. Le diagnostic approfondi des ouvrages, les études topographiques et géotechniques complémentaires ont été menés. Sur cette base, la commission travaux a rendu son avis sur le périmètre des ouvrages retenus, les niveaux de protection et zones protégées. Les choix de protection ont été présentés aux ASCO propriétaires et gestionnaires qui devront mettre à disposition un linéaire de 11,3km de digues au SMTBV :

- ☞ Les digues en rive gauche du Boulès de Bouleternère à Millas y compris le tronçon non classé à Ille ;
- ☞ Le Montjuich en rive droite ;
- ☞ Le Gimeneil en rive gauche.

Les niveaux de protection définis correspondent à la crue décennale (Q10). Les digues anciennement classées du Boulès à Bouleternère (tronçon Boulès 20 RG-C), du Boulès en rive droite de Bouleternère à Millas, du Montjuich en rive gauche ne sont pas retenues. Les dépenses sur ce projet d'élèvent à environ 210 000 €TTC. L'opération est financée à 70% dans le cadre du PAPI (50% ETAT, 20% Région).

B.2. Gestion des milieux aquatiques

Equipe ; Ava Hervieu + Marie FORISSIER + Magali MARIMON + Lenny REYES + Fabrice CAROL (direction)

- ☞ 1 contrat de rivière 2017-2022 signé en novembre 2017
- ☞ 1 plan pluriannuel de restauration et entretien des cours d'eau du bassin (PPREV 2020-2025)
- ☞ 1 déclaration d'intérêt général 2020-2025 renouvelée pour 5 ans : 2025-2030
- ☞ 1 stratégie de gestion des zones humides à l'échelle du bassin versant validée en 2023

B.2.1 Le contrat de rivière

Le contrat 2017-2022 a fait l'objet d'une évaluation livrée en fin d'année 2024 et diffusée début d'année 2025. Cette évaluation dresse un bilan opérationnel relativement satisfaisant avec près de 45M€ HT investis en 5 ans (soit + 20% par rapport au programme initial) par près de 89 maitres d'ouvrage. Le rôle du SMTBV a été de fédérer les acteurs et les initiatives dans une vision d'ensemble, son rôle étant de s'assurer d'une cohérence territoriale et hydrographique sur les leviers d'action (leur logique et complémentarité) pour un territoire plus durable et résilient.

La perception du SMTBV par les acteurs du territoire

- ☞ Le SMTBV reconnu comme pilote légitime sur l'ensemble du bassin dans son domaine de compétence
- ☞ La GEMAPI et l'octroi de la compétence travaux a apporté beaucoup dans cette reconnaissance
- ☞ Le projet de restauration du lit de la Têt a également contribué à reconnaître sa capacité à fédérer
- ☞ La multiplicité des démarches et des acteurs du bassin est encore et parfois un frein (qui fait quoi)
- ☞ Encore peu de prise avec les autres politiques en lien avec son objet (parc naturel, Scot...)

B.2.2. Restauration du lit de la Têt

Une nécessité reconnue mais un projet sur le temps long et des modalités à définir

L'incision du lit de la Têt (13km entre l'A9 et l'aérodrome de Corneilla de la Rivière) est une préoccupation majeure. Au-delà des effets délétères sur le fonctionnement écologique du cours d'eau, cette incision impacte des enjeux socio-économiques particulièrement structurants : stabilité des ouvrages d'art - dont la RD66 - drainage des nappes alluviales + risque de vidange des nappes profondes Pliocène (source d'alimentation en eau potable de la Plaine du Roussillon), déconnexion de plusieurs prises d'eau d'irrigation agricole, perte de la capacité d'autoépuration du milieu, etc.



Résultant d'un important déficit sédimentaire (3,5 millions de m³ dont une grande partie liée aux extractions passées) et du « corsetage » des berges de la Têt (talus de la RD66, nombreux seuils en travers), cet enfoncement se poursuit au gré des crues. Les menaces sont connues dans leurs principes, et ce sont elles qui mobilisent aujourd'hui.

Lancement d'une maîtrise d'œuvre

Pour qualifier précisément les solutions et travaux potentiels

Envoyé en préfecture le 04/02/2026

Reçu en préfecture le 04/02/2026

Publié le 04/02/2026

ID : 066-200087286-20260202-DELIBCS202602-BF



A l'issue de la réception de l'avant-projet sommaire et de la concertation menée au sein du bureau des élus, de la commission travaux, de l'assemblée délibérante ainsi qu'auprès des maires des communes riveraines, le SMTBV a engagé une maîtrise d'œuvre (Egis) au mois d'avril 2025 pour faire progresser la conception des aménagements potentiels pour répondre à la problématique, notamment en s'assurant de la faisabilité et durabilité du projet, puis, accompagner le syndicat jusqu'à la réalisation d'une première tranche de travaux – travaux pilotes – de restauration.

Du fait de la complexité et dimensions (222ha) du projet le maître d'œuvre et le maître d'ouvrage doivent également conduire des études complémentaires pour aboutir à un projet plus précis (avant-projet sur 13 km) puis à un dossier version PROjet (sur 3 km de chantier pilote).

- ☞ Composition berges et stabilité des ouvrages existants + estimation stock matériaux
- ☞ Diagnostic site et sol pollués, archéologie préventive
- ☞ Diagnostic et enjeux écologiques
- ☞ Connaissances précise de la topographie

Pour ces champs d'investigation, l'année 2025 a été dédiée à la formalisation des besoins (cahier des charges) à partir de l'appropriation du dossier de la restauration par le maître d'œuvre, puis à la consultation des entreprises (3 marchés) et le recrutement de prestataire. Fin 2025, la situation de Maîtrise d'œuvre est de 124 000€ (financés à 80%) pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage sur les 3 études, l'animation foncière, l'analyse critique de l'avant-projet sommaire.

Diagnostiques écologiques

La connaissance approfondie des enjeux écologiques est impérative dès les premières phases de conception du projet (mise en œuvre séquence Eviter-Réduire-Compenser les impacts) et d'anticiper les futurs dossiers réglementaires. La commission CAO-MAPA a attribué au mois d'octobre un marché d'inventaire à NATURALIA pour un montant de 155 124 € HT financés à 80 % par l'Agence de l'eau et la région. Les prestations vont débuter en 2026 (voir partie ROB).

Relevés topographiques

Des données topographiques actualisées et affinées sont nécessaires pour réaliser une modélisation hydro-sédimentaire nécessaire aux calculs des volumes de matériaux manquants ou à réinjecter. Il s'agit également d'établir un état de référence pour le futur suivi post travaux de restauration. La commission CAO-MAPA a attribué au mois d'octobre un marché d'inventaire à MNT Topo pour un montant de 23 165 € HT financés à 80 % par l'Agence de l'eau.

Question foncière

Parallèlement, le SMTBV s'est attelé à la dimension foncière. La mise en œuvre des opérations, même au stade avant-projet ainsi que dans le cadre des études complémentaires, implique pénétration ou une occupation temporaire sur des terrains pour la plupart privés, mais dépourvus d'habitation ou d'activité agricole. A ainsi été constituée la liste des parcelles et des propriétaires concernés pour ventiler les priorités, les lots pas communes, ainsi que pour préparer un arrêté préfectoral dans le cas où la dureté foncière serait trop importante.

La commission projet a réuni le 4 juin 2025 à l'hôtel de l'agglomération les maires des 8 communes concernées (Baho, Saint-Estève, Corneilla-la-Rivière, Saint-Félicien-d'Avall, Perpignan, Pézilla-la-Rivière, Le Soler, Villeneuve-la-Rivière) pour présenter le contenu et la cartographie des investigations et convenir du dispositif de communication. Il a été décidé d'organiser une réunion publique pour présenter le projet de restauration et informer du mode opératoire des études en 2026 et des leurs impacts sur les parcelles concernées. Cette réunion s'est tenue le 9 septembre 2025 à Saint-Estève.

Partenariats et implications, y compris financières : des avancées significatives

Au regard des enjeux, le projet de restauration du lit de la Têt est un projet d'intérêt général mais, si le SMTBV est légitime sous couvert de la GEMAPI pour piloter l'opération jusqu'au stade PROjet, il devra aussi pouvoir compter sur l'ensemble des acteurs concernés par les effets de l'incision du lit et qui ont un intérêt : le Département désormais gestionnaire de la RD66 et du barrage de Vinça, le Syndicat des nappes, les ASA d'irrigants, etc. sans oublier l'Etat (par le biais de la DIRSO qui a géré la RN116 jusqu'il y a peu. En 2025, les avancées sont de trois types :

- Le SMTBV a obtenu (février puis septembre 2025) un engagement de la part du département à réaliser un certain nombre d'osculations géotechniques sur les ouvrages rattachés à la RD66.

- Le SMTBV a et pourra continuer de bénéficier de l'aide financière de l'Age futur proche, le syndicat devra mobiliser d'autres leviers financiers pour r à l'autofinancement, aide de l'Etat, aides européennes.
- Le Conservatoire des espaces Naturels et la Fédération de pêche, associés depuis l'engagement du projet, ont également été sollicité et pourront contribuer, notamment par de l'échanges de données ou temps passé.

Un dialogue permanent avec les services de l'Etat

La participation du SMTBV à 2 réunions de la Mission Interservices de l'Eau et de la Nature (MISEN) a permis de disposer d'un interlocuteur référent niveau DDTM et d'acculturer les services instructeurs (Eau, Nature) au projet (enjeux, bénéfices attendus, mode opératoire, calendrier).

B.2.3 Mesures compensatoires du chenal vert (année 3/30)

Deux ensembles de parcelles ont été retenus dans l'arrêté préfectoral pour cette compensation : au lieu-dit El Riberal (6,4 ha) et entre la RD11 et la station d'épuration de Sainte-Marie-la-Mer (9,5 ha) (cf. carte ci-après). Afin de mener à bien cette compensation (obligation de résultats), le SMTBV s'est rapproché du Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) Occitanie. Celui-ci accompagne le syndicat dans la finalisation du plan et sa mise en œuvre. La compensation a été évaluée à **944 382 € sur 30 ans** par le CEN, avec des couts dégressifs, les premières années correspondant à la mise en œuvre des actions plus lourdes de restauration et d'aménagement des terrains.



Fin 2024, le SMTBV a démarré la mise en œuvre gestion des premières actions de restauration : diagnostic amiante sur l'ensemble de parcelles situé entre la STEP de Sainte Marie et le pont de la RD11 (site amont) et instauration de nouvelles pratiques de gestion agricole de la parcelle AW70 (récolte de semences locales et semis puis fauche). En 2025, des travaux ont été menés : désamiantage (2,92 tonnes retirées), démolition d'un des cabanons, retrait des clôtures internes et palissage, retrait des déchets (dont 6,02 t de traverses SNCF créosotés), gestion des Espèces Exotiques Envahissantes (1000 pieds d'Herbes de la Pampa enfouis, broyage de 4500m² de Cannes de Provence, arrachage de Yuccas, griffes de sorcières, pins pignons). Une mare a également été creusée à l'automne sur ce site, à proximité de la ripisylve. Sur les exercices 2024-2025 ce sont **144 000€** qui ont été investis.

B.2.4. Actions menées sur les zones humides du bassin

L'arrivée du chargé de mission dédié à la thématique zones humides à la mi-novembre 2024 a permis de démarrer la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie de gestion globale des zones humides à l'échelle du bassin, sous l'angle notamment des services rendus par ces entités et leur lien avec la gestion quantitative de la ressource.

Gouvernance et communication ; un comité technique dédié aux zones humides à l'échelle du bassin a été mis place. La première réunion de bilans et perspectives s'est tenue courant novembre 2025. Des opérations de communication ont été réalisées au fil des opportunités (distribution livrets, vidéo zones humides du Syndicat, participation au salon Nature et terroirs, miniconférence, etc.). La démarche engagée a permis **de rassembler différentes catégories d'acteurs** (EPCI, communes, PNR, Département, CEN, etc.) **autour du rôle et de la place des zones humides**.

Elle a également permis de positionner très clairement le SMTBV sur la thématique et son rôle de **pilote à l'échelle du bassin versant telle que souhaitée par le bureau des élus**. Les orientations et actions mises en œuvre sur ces milieux devront donc nécessairement être en cohérence avec la politique développée par le SMTBV en la matière.

Expertises : plusieurs expertises ont également été produites, en interne, générant ainsi une meilleure connaissance des enjeux locaux précise. En particulier ont été produites les deux expertises pour assurer les obligations de **suivi de la biodiversité et milieux aquatiques des chantiers de la Courragade et de la vanne de Torremilles** générant par la même occasion une économie financière substantielle de l'ordre de 12 000 €.

Opérations de travaux réalisées en 2025

Une opération de travaux a été réalisée sur la Prade de Canohès avec la renaturation d'un sol dégradé (2400 m²), opération de 40 000 € financée à 83 % par le biais un appel à projet dont le syndicat a été lauréat. Objectif ; retrait de remblais (environ 2000 mètres cubes) pour restaurer les fonctionnalités et flux hydriques de la zone et vers les sols.



Autres expertises

Le syndicat s'est également investi dans le projet porté par PMMCU sur les **zones humides du Bourdigou** et dans le cadre particulier du projet de retrait des épis en mer : appui technique pour le bilan du plan de gestion et pour la rédaction d'un nouveau plan de gestion. Une participation importante a également été assurée lors des réunions techniques ainsi que du Comité de pilotage du **PAEN de la Prades de Canohès**.

Sur le secteur de la **Prade de Thuir-Llupia** pour lequel la commune de Thuir souhaite mettre en œuvre un plan de gestion, le SMTBV est également partie prenante et a été identifié comme interlocuteur privilégié (expertise) auprès de Pernod RICARD France dans le cadre d'un projet de Mécénat. Un premier travail d'expertise a été produit en interne (valeur 20 000€) pour établir un premier schéma de fonctionnement et des apports en eau de la zone humide via les rivières de la Basse, de la Carboneille et du Canel de Thuir. Des campagnes de jaugeages ont également été réalisées pour dresser un premier bilan des apports en eau. Un rapport livré.

Le SMTBV a également fortement participé aux travaux d'élaboration de la **future charte du Parc naturel régional des Pyrénées catalanes** (participation aux ateliers de construction, avis formulé par courrier en novembre 2025), y compris pour s'assurer de la bonne articulation des actions entre le PNR et le SMTBV, ce dernier demeurant le plus légitime pour porter une vision globale et pour coordonner les initiatives à l'échelle du bassin versant (périmètre d'action hydrographique et non administratif).

Enfin, plusieurs avis ont d'ores et déjà été rendu, notamment pour le **PLUi-D PMMCU** : avis concernant le projet de PLUi-D dans le cadre de l'enquête publique (compatibilité avec les enjeux milieux aquatiques) et le **PLUi de la CC Aspres** (analyse de la compatibilité avec les enjeux milieux aquatiques).

B.2.5. Restauration et entretien des cours d'eau

> un enjeu à la fois GEMA (gestion des milieux aquatiques) et PI (prévention des inondations)

Fin de la PPI 2021-2025 sur le bassin amont

- ☞ En 2025 : 19 chantiers ont permis de restaurer près de 17km de cours d'eau pour un montant d'environ 200k€.
- ☞ En 2025 : 2.5 mois de travaux au total avec 4 entreprises + 2 associations d'insertion + 2 chantiers en régie.
- ☞ En 2025 : 24 communes ont bénéficié de travaux = pour près de 330 propriétaires privés.

Ce premier plan de gestion étant achevé, les secteurs ayant bénéficié des opérations de restauration ou de rattrapage d'entretien (primo-intervention) devront être maintenus à niveau et dans le temps pour ne pas en perdre le bénéfice. Cet entretien, moins lourd en termes d'intervention, devra être financé à partir du budget de fonctionnement (sans subvention). Les travaux, plus réguliers, seront de moindre importance et de l'ordre de 60 à 70 000 € / an hors crue. Dès 2026 un impact financier certes limité est à prévoir pour lisser l'effet ciseau (fin subventions) même si les équipes sont mobilisées pour capter toutes les subventions possibles. Il faut néanmoins bien rappeler que c'est pour maintenir à niveau tous les investissements, au bénéfice des populations et milieux.

Nouvelle PPI 2026-2030 sur le bassin amont

La nouvelle programmation pluriannuelle d'investissement a déjà été élaborée par nos services et sera précisée avec la nouvelle gouvernance ainsi qu'avec les maires des communes concernées. Plusieurs nouveaux secteurs à enjeux vont donc bénéficier de primo-interventions qui pourront bénéficier de subventions, le taux passant toutefois de 50% à 30% (arrêt financement Région). L'agence de l'eau a néanmoins déjà validé le plan. **A noter que les équipes du SMTBV ont également réussi à allonger la période d'intervention en rivière de 1,5 mois** grâce à l'adaptation de la typologie de travaux aux enjeux environnementaux et au dialogue avec la DDTM.

Linéaire de la Têt aval : le SMTBV enfin libre d'intervenir

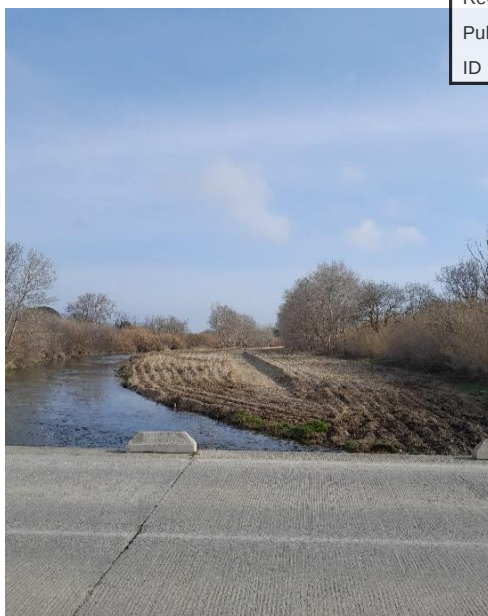
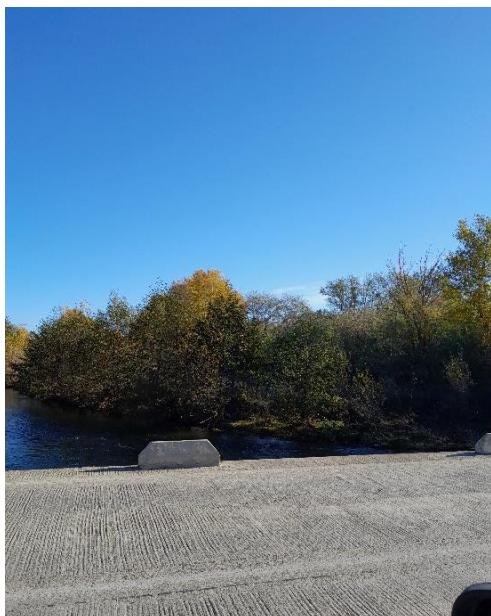
Si le SMTBV travaille et accompagne régulièrement les ASCO du Boules, de Millas ou de la Têt Saint Estève, celles de Bompas et de Ste. Marie n'étaient plus opérationnelles depuis plusieurs années. Or, l'existence légale de ces dernières empêchait toute intervention du SMTBV. Ces ASCO ont finalement été dissoutes par le préfet fin 2024, laissant le champ libre au SMTBV pour intervenir et récupérer leur trésorerie de manière à financer les premières années de travaux. Aucune contribution des EPCI n'est donc appelée pour engager les premiers travaux mais à partir de 2028-29, période à partir de laquelle les travaux ne seront plus considérés comme de l'investissement (primo-interventions et subventionnées) mais comme entretien courant, seule la taxe GEMAPI sera levier de financement (fonctionnement).

La PPI travaux du linéaire aval Perpignan a été établie et un engagement de l'agence de l'eau obtenu

Pour absorber ce plan de charge et au regard des enjeux un **deuxième technicien rivière est venu renforcer l'équipe**. 43 atterrissements collés en berge ou situés au milieu du lit, qui représentent une surface cumulée de près de 47Ha, ont été recensés comme cibles d'intervention, cartographiés et priorisés sur les 4 ou prochaines années. Les travaux, voués à de la gestion sédimentaire, permettront de réduire les débordements et désordres (érosions) en période de crue et de remobiliser les sédiments figés, améliorant ainsi leur répartition et évacuation.

Engagement et réalisation de travaux entre Perpignan et Canet

Dès le mois de **février 2025**, les travaux ont été engagés au niveau des **communes de Perpignan (pont Beltrame), de Villelongue (passage à gué) et Canet (mas Miraflor)**. **17.5 hectares d'atterrissements ont déjà été traités en 2025** (travaux 2025 de l'ordre de 100 000 € financés à 50% par l'agence de l'eau). 3 entreprises ont travaillé en simultanée. L'épisode de pluie intense des 25 et 26 décembre dernier ont montré combien ces travaux redonnent de la fonctionnalité au cours d'eau. Le SMTBV, dans une réunion entre présidents, a également obtenu une délégation de maîtrise d'ouvrage de la part du département qui reste propriétaire de la rive droite entre Perpignan et Canet (avec compensation financière) pour s'assurer de demeurer pilote et coordonnateur de tous travaux d'entretien du lit et de gestion des stocks sédimentaires (hors talus routier et bande de réserve de manière à ne pas empiéter hors champ de compétence ni responsabilité).



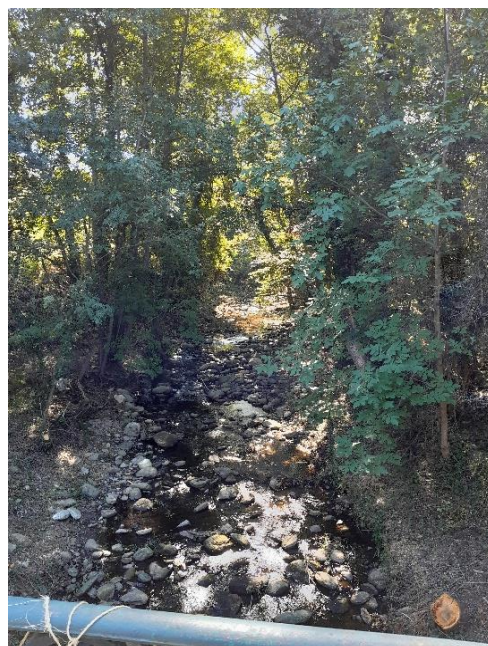
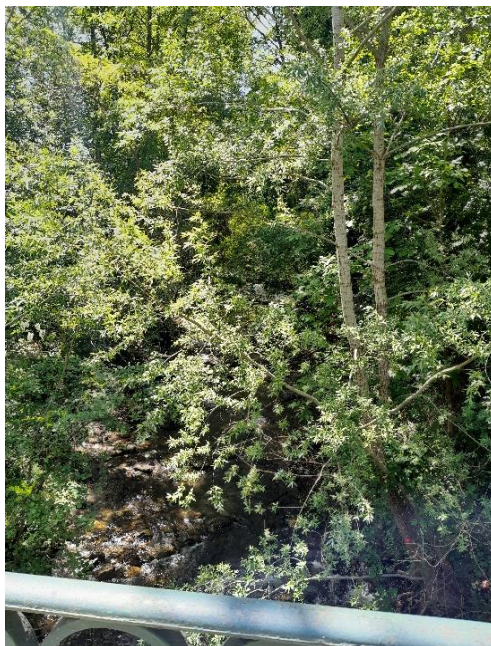
Exemple :

Travaux 2025 (avant – après)
au niveau du passage à gué
sur la Têt, commune de
Villelongue de la Salanque



Exemple :

Travaux 2025 (avant – après)
au niveau du pont Beltrame
sur la Têt, commune de
Perpignan



Exemple :

Travaux 2025 (avant – après)
au niveau du LLech, affluent
de la Têt, commune de Espira
de Conflent

Plantations de haies et optimisation du patri

Sur les berges et talus des bassins du syndicat

Envoyé en préfecture le 04/02/2026

Reçu en préfecture le 04/02/2026

Publié le 04/02/2026

ID : 066-200087286-20260202-DELIBCS202602-BF

Berger
Levrault

Les arbres et arbustes sont un levier d'actions pour apporter, modestement, des bénéfices en termes de résilience des territoires pour la gestion de l'eau mais également pour s'adapter au changement climatique. Le Syndicat est propriétaire d'environ 800 parcelles (cours d'eau et rives de cours d'eau recalibrés, bassins de rétentions, déviations de cours d'eau, ...) dont une 50e sont apparues, après diagnostic étayé, comme particulièrement adaptées au projet.

- 200 arbres et arbustes ont été implantés sur (200 ml) les berges et talus du bassin de la Berne
- Des espèces adaptées au climat et contrainte d'entretien (Tamaris, Gattiliers, Grenadiers et Argousiers)
- Un partenariat avec les services de la commune pour l'arrosage des trois premières années
- Implantation des arbres avec l'école du village pour communiquer et sensibiliser (+ article de presse)
- Mise en place d'un panneau pédagogique et grand public (panneau pérenne)



B.3. Gestion de la ressource en eau

Equipe ; Floriane LE MOING, Lukas DELATTRE + Fabrice CAROL (direction)

☞ 1 plan de gestion de la ressource en eau (PGRE) 2012-2024

☞ 1 plan territorial de gestion de la ressource en eau (PTGE) en préparation pour lancement 2027

Envoyé en préfecture le 04/02/2026

Reçu en préfecture le 04/02/2026

Publié le 04/02/2026

ID : 066-200087286-20260202-DELIBCS202602-BF



B.3.1. Un territoire en gestion de crise depuis 2022

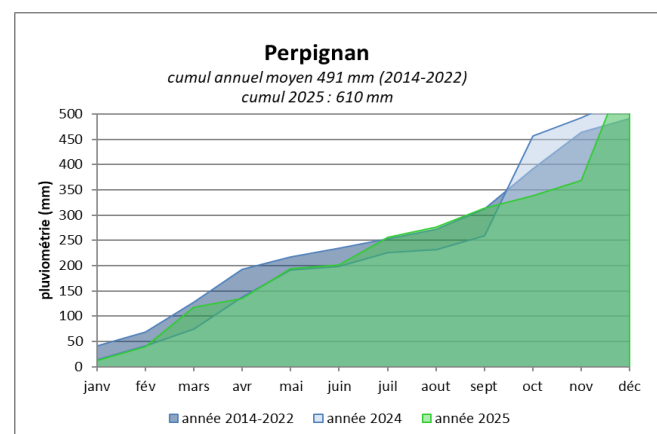
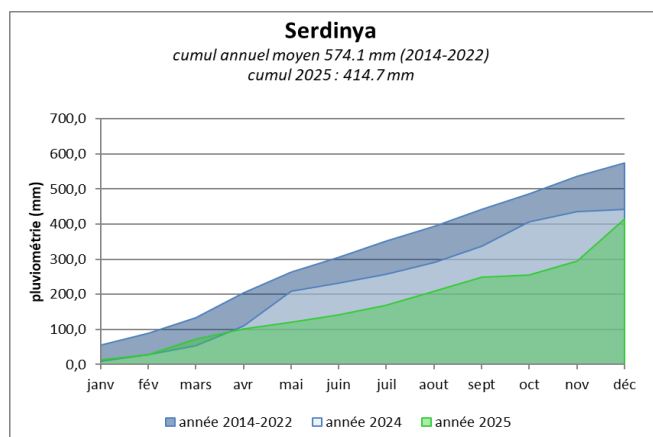
Entre 2022 et jusqu'à cette année 2025, le territoire connaît une situation de crise sur l'eau sans précédent. L'évolution du nombre et du niveau d'alerte des arrêtés préfectoraux de restriction des usages de l'eau sur la période 2019-2025, qui ont concerné les eaux de surface du bassin versant de la Têt et/ou les nappes plio-quaternaire secteur 4 (Têt), illustre l'entrée en situation de crise et sa gestion continue depuis. Dans la lignée du Plan Eau National lancé en mars 2023, a été initié en Mai 2024 le « Plan de résilience pour l'eau dans les Pyrénées Orientales à Horizon 2030 » porté par l'Etat.

Un nombre d'arrêtés sécheresse alarmant depuis 3 ans

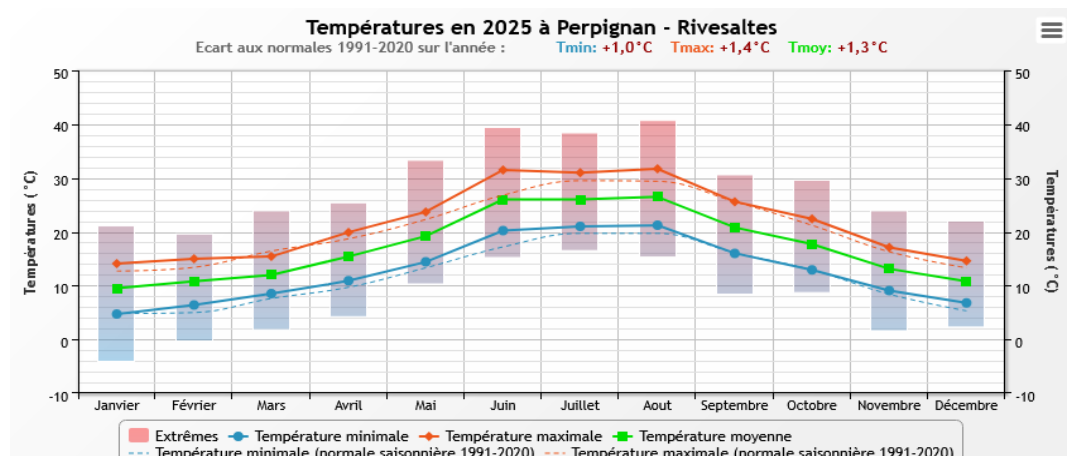
En 2025, une réduction progressive du niveau des restrictions d'usages de l'eau a été opérée à compter de fin janvier (alerte renforcée) : passage en niveau alerte fin mars puis passage en vigilance fin mai, avant de revenir en niveau d'alerte un mois plus tard, toujours maintenu à ce jour.

2025 : nouvelle année de déficit pluviométrique mais une fin d'année un peu plus optimiste

Les épisodes pluvieux du 7-9 mars, début mai et mi-juillet ont été suivis d'un automne particulièrement sec jusqu'aux épisodes méditerranéens soudains des 23-28 décembre (155mm à Perpignan, 109mm à Serdinya, 186mm à Py et 279mm à Mosset). **Ces événements extrêmes entraînent de fortes disparités sur le territoire avec une zone Conflent en déficit de - 30% sur l'année ainsi que la zone Madres de - 40% malgré le dernier événement pluvieux.** La situation est plus satisfaisante sur la plaine du Roussillon malgré une moitié d'année déficitaire et le secteur du Canigou (affluents rive droite de la Têt) qui dépassent les moyennes annuelles grâce au dernier épisode de décembre.



Ce déficit pluviométrique s'est accompagné de températures plus élevées que les moyennes saisonnières de +1.4°C avec un mois de juin le plus chaud jamais enregistré depuis 125 ans.



Au-delà des températures maximales relevées, c'est la durée des vagues de chaleur, notamment pendant les nuits, avec 22 jours à plus de 35°C qui est exceptionnelle, plaçant l'été 2025 juste après l'été 2003.

Impact sur les débits des cours d'eau

Envoyé en préfecture le 04/02/2026

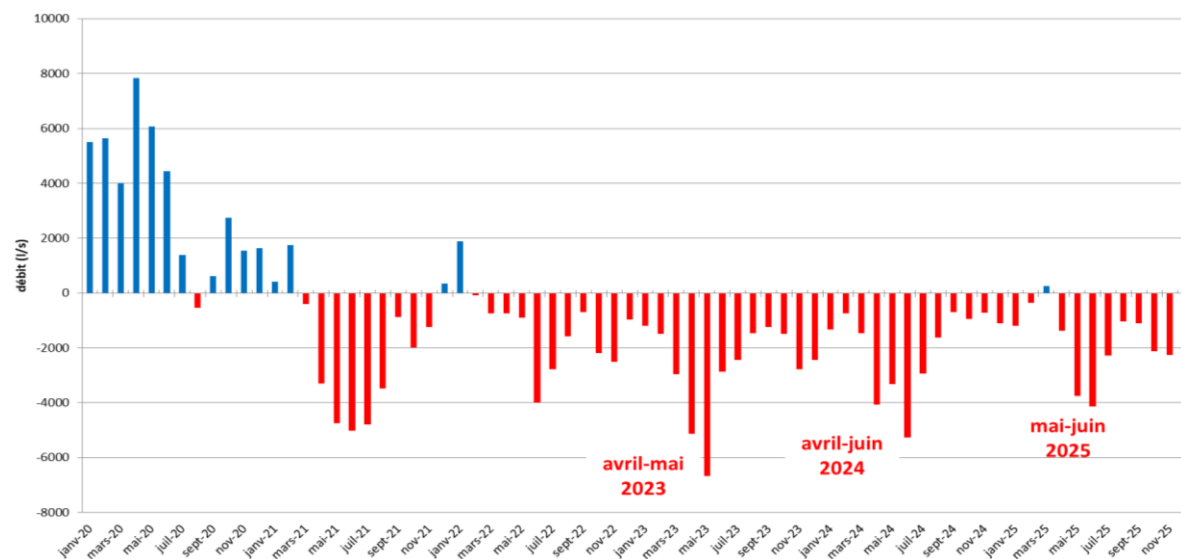
Reçu en préfecture le 04/02/2026

Publié le 04/02/2026



ID : 066-200087286-20260202-DELIBCS202602-BF

Les débits des cours d'eau restent en dessous des moyennes depuis janvier 2022 avec les plus forts écarts observés sur les périodes printanières de mai-juin. Malgré un mois de mars pluvieux, ils n'ont pas bénéficié d'une poursuite de ces pluies les mois suivants ni de la fonte des neiges, elles même n'ayant pas constitué de stock. La période estivale est caractéristique d'une année dite biennale sèche (1/2 probabilité d'arriver chaque année). La situation s'est fortement dégradée en juillet sur l'ensemble de la vallée allant même jusqu'à des assecs localisés (Castellane). Déficit hydrologique mensuel par rapport à la moyenne à la station représentative de Serdinya (l/s) :



B.3.2. Les principales actions mises en place

Gestion des barrages 2025 : comme en 2023 et 2024, le SMTBV a écrit et demandé aux services de l'Etat et au Département de déroger au règlement d'eau du barrage de Vinça pour stocker le plus longtemps possible la ressource qui fait défaut. De la même manière le SMTBV a demandé à ce qu'une gestion plus fine des barrages soit étudiée ; le département envisage finalement d'engager une étude plus poussée sur les barrages en 2026 et propose au SMTBV d'être partie prenante et co-pilote.

Suivi quotidien des cours d'eau et adaptation de la gestion des prélèvements

Depuis le début de la crise sécheresse, le SMTBV a renforcé son suivi pour permettre aux gestionnaires de l'eau (ASA, collectivités, public) et à l'ensemble du territoire d'être réactif, d'anticiper et de s'adapter aux situations extrêmes :

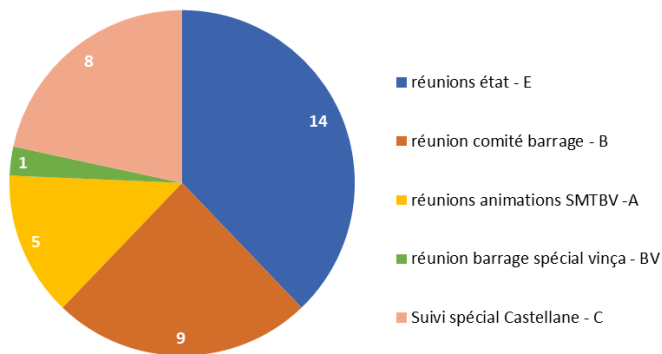
- ☞ Doublement du poste de chargé de mission gestion quantitative
- ☞ 141 campagnes de jaugeages en régie répartis sur 12 sites et à raison de 2 jours par semaines
- ☞ Renfort ponctuel par des prestations externalisées
- ☞ Acquisition et installation de sondes enregistreuses automatiques (11 sites équipés à ce jour)
- ☞ Collecte, traitement et interprétation des données + maintenance station (calibrage et réglages)
- ☞ 13 bulletins de situation hydrologique émis (fréquence bi-hebdomadaire)

Expérimentation et lauréat d'un projet Européen

Le SMTBV a été lauréat pour un projet Européen NAIAD-Inno Buyer afin de développer une technologie innovante qui consiste à automatiser le calcul du débit des cours d'eau et le calibrage des stations à par d'images superposées ce qui pourrait représenter un gain de temps conséquent et un pas de plus vers une gestion en temps réel. Le site initialement retenu pour expérimenter le dispositif (pont d'Ille/Têt) a toutefois dû être déplacé sur la rivière de Mantet. Les résultats sont encourageants et pourront probablement être reproduits sur d'autres stations.

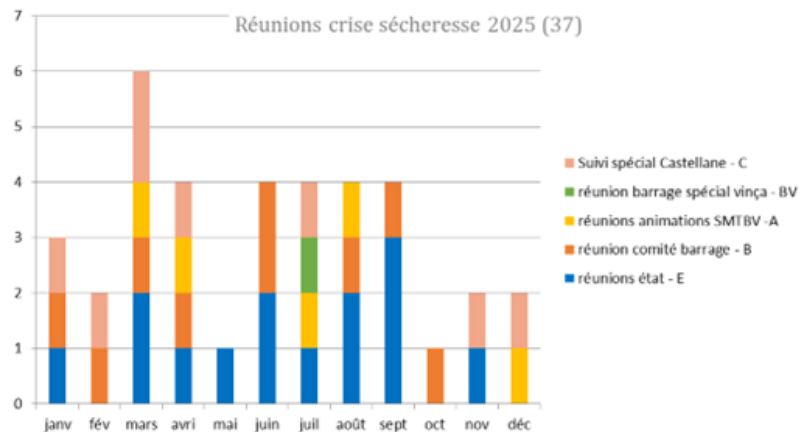


Une présence terrain très conséquente et forte mobilisation dans les instances de décision



Les équipes ont été fortement mobilisées, participant à 37 réunions de gestion de crise (59 en 2023 et 40 en 2024 pour rappel). On pourra toutefois souligner que le protocole de remplissage de Villeneuve de la Raho entériné par le SMTBV à l'automne 2024 a relativement bien fonctionné et réduit le nombre de réunions de travail de gestion de crise nécessaires mais la situation de la vallée de la Castellane a au contraire nécessité une très forte présence des équipes (campagnes de jaugeages, expertise et accompagnement, réunions de crise...) consécutif au plan de gestion d'urgence impulsé par la sous-préfecture de Prades (9 réunions de crise contre 6 en 2024).

Si les mois critiques de juin à septembre mobilisent le plus, la période de mars-avril, particulièrement déficitaire par rapport aux normales printanières a entraîné une plus forte séquence de réunions de crise afin d'anticiper la période estivale sans desservir les usages déjà présents et les milieux. Les réunions étatiques se sont également intensifiées en septembre pour faire face à un automne également bien en deçà des moyennes saisonnières attendues

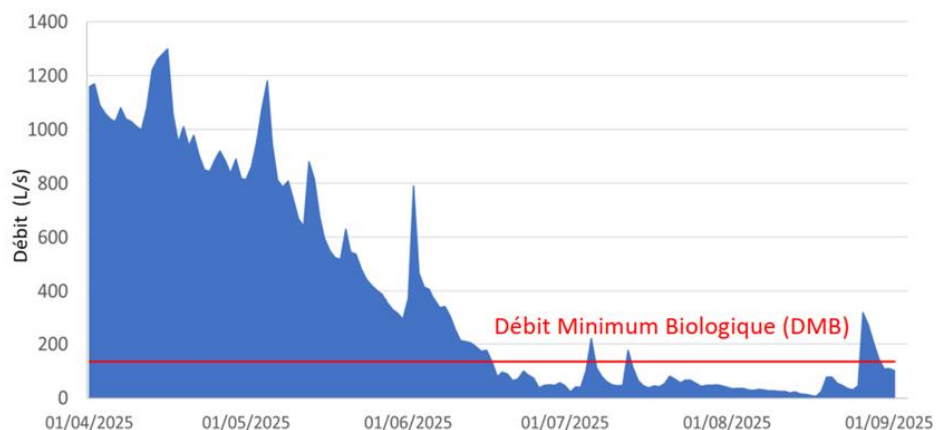


Un protocole de gestion de crise mis en place sur la vallée de la Castellane

Les dernières années de sécheresse 2023-2025 ont malheureusement démontré la très grande vulnérabilité de la vallée et mobilisé les équipes de mener une animation spécifique auprès des usagers ; ASA, collectivité, Sivom. Après un été 2024 la sous-Préfecture de Prades s'est fortement investie et a officialisé un comité de pilotage dans lequel siège le SMTBV en tant qu'expert et référent à l'échelle du bassin versant de la Têt, la Castellane étant un affluent. L'objectif : signature d'un protocole de gestion en 2025, sous peine de sanctions réglementaires.

Cet appui a permis la mise en œuvre d'actions concrètes dès le mois de mars 2025 à travers l'équipement de tous les canaux d'échelles limnimétriques et de courbes de tarage associées ainsi que le suivi bi-hebdomadaire par chacune des 9 ASAs de leurs prélèvements. En avril, le SMTBV, en contrepartie de cette bonne dynamique, a installé une station hydrométrique en rivière à Mosset, en amont de tous les prélèvements afin de communiquer l'eau à se partager hebdomadairement à l'ensemble des usagers.

Durant tout l'été des campagnes de jaugeages régulières ont été menées afin de fiabiliser la station. L'étiage 2025 a été précoce et sévère avec une diminution du débit de 1200l/s début avril jusqu'à un minima de 6l/s soit un quasi assec le 6 août qui s'est prolongé sur plusieurs jours. Les débits ont été inférieurs au débit minimum biologique dès le 17 juin jusqu'en septembre.



Continuité de l'accompagnement des ASA du Conflent > émergence d'un projet de diagnostic global

Le SMTBV a poursuivi son accompagnement auprès de la Fédération des Canaux du Conflent (née en juillet 2022) dans sa montée en compétences : réunions d'étiages, construction du plan eau et climat avec la Communauté de communes Conflent Canigou. Un projet a été conçu en partenariat avec les ASA et verra le jour en 2026 (partie rob).

Continuité Projet de retenue collinaire sur la CC ASPRES

Les équipes ont participé et mis à disposition du maître d'ouvrage (EPCI ASPRES) de l'expertise ainsi que des données actualisées visant à améliorer les modèles hydrologiques et simulations de remplissage. Le projet devrait pourvoir aboutir à une phase de démarrage dans le courant de l'année 2026.

Suivi et bilan annuel du protocole de remplissage de la Villeneuve de la Raho

Depuis la mise en place du protocole le 25 octobre 2024 (SMTBV, Ville de Perpignan, Fédérations des canaux Conflent, ACAV, ASA de la Raho, CA66, CD66, Préfet) un volume d'eau a pu être apporté à la retenue via Las Canals jusqu'au 10 février 2025, date de fin de la période prioritaire du remplissage pour basculer ensuite sur le remplissage de Vinça et assurer les besoins des usagers de la Têt aval Vinça. Au total ce sont environ **6.5 Mm³** (retenue principale + touristique + pompage pour la retenue écologique) qui ont pu être transférés avec une **efficacité générale de 60%**. La saison 2025 a ainsi pu être assurée. L'ASA de Villeneuve de la Raho reste consciente des efforts de sobriété à poursuivre ainsi que de toute la solidarité mise en place par les usagers du bassin versant de la Têt, amont et aval, ces derniers restant toutefois et conformément à la position du SMTBV, prioritaires dans l'usage de l'eau de la Têt.

B.3.4. Bilan en termes de gestion de l'eau

Ce que l'on peut retenir :

- ☞ Des tours d'eau inter-canaux sur la Têt aval contraints pour alimenter Villeneuve de la Raho pendant l'automne hiver 2024-2025 puis pour respecter le débit réservé de 1500l/s à Ille sur Têt
- ☞ Des barrages remplis en juin grâce à la fonte des neiges et à des épisodes pluvieux puis un déstockage très rapide dès le 1 juillet suite aux fortes températures et une fin de saison d'irrigation tendue sans pluviométrie
- ☞ Une gestion des Bouillouses plus fine avec un soutien débuté au 17 juillet pour les irrigants du Conflent, plus fort que les autres années en raison des fortes températures et fin le 6 septembre
- ☞ Une gestion d'étiage intense au prix de nombreux efforts et de pédagogie pour équilibrer le partage de l'eau et les milieux alors même que les épisodes de canicule ont accentué les tensions et les besoins en eau
- ☞ Une réactivité de plus en plus efficace dès lors que des épisodes pluvieux sont prévus (baisse des prélèvements pour stockage Vinça puis réouverture pour alimentation réseaux irrigation + nappes).
- ☞ Un soutien aux nappes renouvelé par le canal de Corbère dans les secteurs stratégiques de réalimentation
- ☞ Demande et mise en place de dérogations pour stockage dans Vinça sur la période hivernale

B.3.5. L'étude du point nodal T6 livre des résultats satisfaisants

Les résultats de l'étude volumes prélevables portée par les services de l'Etat en 2012 avait fixé un objectif de débit sur la Têt aval Vinça (point T6 Illes sur Têt) jugé inatteignable qui a parasité depuis la dynamique locale en matière de gestion de l'eau. Le contentieux France Nature Environnement qui avait attaqué les débits réservés fixés par l'Etat est encore venu récemment exacerber les tensions. Si le SMTBV a été pointé du doigt parce qu'il souhaitait réinterroger les objectifs, force est de constater que l'initiative était la bonne, associer la Chambre d'agriculture et l'association des canaux de l'aval de Vinça tout autant.

Dans une optique de gestion pragmatique l'étude conclue qu'il **apparaît pertinent de retenir 1,2 m³/s comme seuil minimal strict à maintenir afin de préserver les fonctionnalités écologiques du cours d'eau (contre les 2 m³/s arrêtés en 2012)** ce qui se rapproche des propositions formulées par le SMTBV depuis 2019. Il reste toutefois nécessaire de rester vigilant et poursuivre la modernisation et la gestion des canaux afin d'éviter les dysfonctionnements observés récemment, responsables d'abaissements critiques des débits. Ces résultats sont finalement unanimement et favorablement accueillis et le SMTBV est régulièrement sollicité pour partager la méthodologie spécialement conçue.

Cette étude a par ailleurs été utilisée comme pièce structurante dans le jugement à la cour d'appel de Toulouse sur les débits réservés de la Têt aval avec effet d'un débit réservé notifié à 1.2l/s (au lieu des 1 500l/s) sous condition du respect des prescriptions de l'expertise

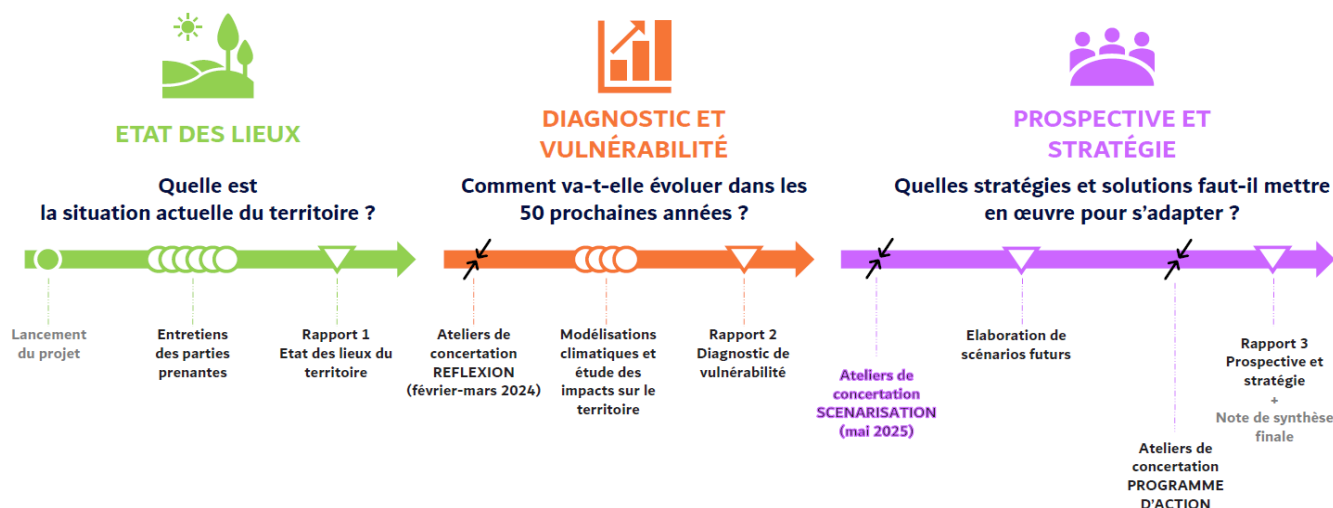
B.3.6. Le 1^{er} PGRE du bassin versant arrive à son terme

Alors que les actions du PGRE 2019-2024 sont mises en œuvre depuis 2019, l'entrée en situation d'alerte renforcée puis en crise dès le printemps 2022 a eu un impact sur la dynamique. La gestion de crise porte, à très court terme, des solutions exceptionnelles et provisoires pour répondre aux demandes en eau urgentes du territoire, que ce soit pour l'eau potable ou pour les activités économiques en souffrance, comme l'agriculture. Le programme d'actions associé au Plan de résilience porté par l'Etat vient aussi prendre le pas sur celui initial du PGRE qui est fortement ralenti voire à l'arrêt. Cela fut cependant l'occasion d'ouvrir la démarche à de nouveaux acteurs dont le monde économique.

Des résultats encourageants, un bilan plus précis d'ores et déjà initié

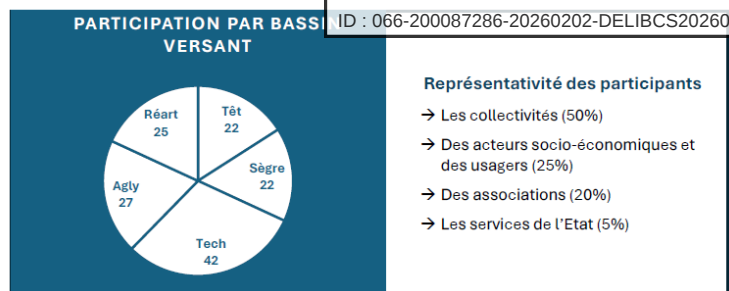
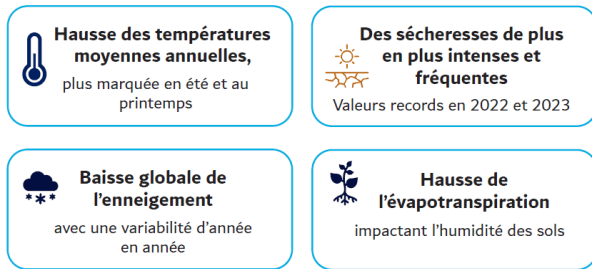
Pour l'heure, sur les 27Mm3 d'économies d'eau prévues par l'ensemble des acteurs engagés dans la démarche et à l'échelle du bassin versant, 13Mm3 ont été menés à terme ce qui représente par ailleurs un volet d'investissement de l'ordre de 4.8M€ sur les 8M€ prévisionnels. Ces volumes s'ajoutent à ceux économisés annuellement entre 2012 et 2019 et qui se portent à environ 30 Mm3. Conformément aux exigences du nouveau SDAGE et de l'Agence de l'eau un bilan externalisé plus précis (technique, financier et évaluation de la démarche et des modes d'organisation) a été engagé au mois de Juillet 2025 (65 316 € financés à 70% par l'agence de l'eau et 10% par la région). **Celui-ci donnera à la gouvernance 2026-2032 des bases solides pour orienter et prioriser les actions à mettre en œuvre à l'échelle de la vallée et pour le SMTBV en particulier.**

B.3.7. EAURIZON 70 : une stratégie d'adaptation en émergence

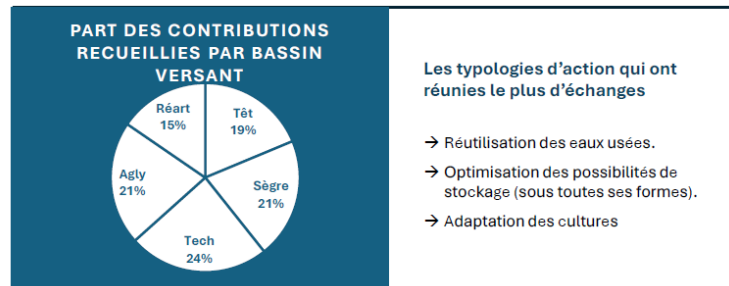


En Co-maitrise d'ouvrage entre les 5 bassins versant des Pyrénées Orientale, l'étude a pour ambition de mesurer l'effet du changement climatique et d'en décrire les conséquences sur nos ressources et nos territoires. Après la phase d'état des lieux validée en 2024, le diagnostic de vulnérabilité du territoire a servi d'appui à une importante phase de concertation courant Mai (13.05 à Vinça) auprès des usagers (collectivité, professionnels, ASA, Services de l'Etat...) pour faire émerger une stratégie d'adaptation et des typologies d'actions.





486 contributions collectées



Synergie avec les autres schémas d'adaptation

Le SMTBV garantit la vision cohérente à l'échelle du bassin versant.

Il participe ainsi également aux études et autres démarches (prospectives) en cours sur le territoire :

- ☞ Schéma d'Eaux Brutes Agricoles (SDEBA) porté la chambre d'agriculture 66 qui a pour objectif de construire une stratégie d'adaptation basée sur des solutions hydrauliques et agronomiques.
- ☞ Etude Nappes 70 portée par le Syndicat des Nappes de la Plaine du Roussillon, qui doit cartographier les nappes en haute et basse eaux puis modéliser l'impact des prélèvements, y compris sous l'effet du climat.
- ☞ Projet de retenue de stockages portée par la CC Aspres, alimentée à partir du canal de Thuir et l'eau de la Têt

Suivi de l'initiative du BRGM

Le BRGM a impulsé le projet de création d'une plateforme multi-partenariale qui permet de coordonner des activités de recherche dans l'objectif de répondre à un problème concret sur la ressource en eau. Le SMTBV a ainsi travaillé activement à la soumission de problématiques de recherches pour le territoire, entre autres :

- ☞ Investiguer les Interactions entre les nappes, les eaux de surface, les canaux, les zones humides, les captages et les parcelles irriguées (modélisations et chiffrages de ces échanges)
- ☞ Améliorer la connaissance sur le fonctionnement du karst de Villefranche et des vallées du Caillan et de la Rotja
- ☞ Expérimenter et innover en matière de solutions fondées sur la nature

PARTIE 2 : ROB 2026

C. Ressources financières du syndicat

Contributions et fonds de roulement

Le syndicat ne bénéficie d'aucune recette fiscale ni de dotations versées par l'état.

Ses ressources dépendent essentiellement des contributions versées par les 8 EPCI du groupement et des subventions perçues afin de mener à bien les projets en lien avec ses compétences. Les participations sont calculées à partir de l'unique critère de la population DGF et selon les statuts du SMTBV. Elles portent à la fois sur les besoins en fonctionnement et les besoins en investissement qui suivant leur nature sont financés selon une clé de répartition solidaire ou une clé territorialisée.

	2021	2022	2023	2024	2025
PMMCU	1 720 958,58 €	1 705 786,48 €	1 377 854,65 €	1 577 817,32 €	1 562 028,76 €
C3SM	76 809,74 €	75 963,85 €	74 436,23 €	77 312,86 €	74 269,30 €
Rous. Conf.	214 109,06 €	189 271,97 €	187 276,99 €	59 963,64 €	164 868,02 €
Aspres	77 330,55 €	71 643,69 €	70 895,88 €	70 254,74 €	70 749,16 €
Conflent. Canigou	152 626,12 €	125 742,12 €	128 403,57 €	126 250,90 €	123 811,99 €
Pyrénées. Catalanes	18 695,71 €	18 695,71 €	18 695,71 €	19 165,91 €	17 055,23 €
Pyrénées. Cerdagne	877,22 €	877,22 €	877,22 €	877,22 €	877,22 €
Haut Vall.	438,60 €	438,60 €	438,60 €	438,60 €	438,60 €
TOTAL	2 261 845,58 €	2 188 419,64 €	1 858 878,85 €	1 932 081,19 €	2 014 098,27 €

Pour l'année 2025, le montant total des participations EPCI était de 2 014 098,27€ €, ce qui reste en deçà de la participation 2021 et légèrement au-dessus de celles de 2024 (+ 82 017,08€). Les contributions évoluent selon le besoin de financement évalué des opérations de l'année N en tenant compte du décalage de perception des recettes (certaines arrivant par avance comme une partie des subventions, d'autres comme le FCTVA plus tardivement en N+2) ainsi que l'état du fonds de roulement qui caractérise la trésorerie du syndicat.

L'objectif étant de ne pas faire varier excessivement cette participation d'une année sur l'autre en fonctionnant selon un plan pluriannuel mesurant les différentes phase (études, travaux, etc.). Un lissage de la contribution peut alors être opéré.

En 2025, les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à **3 233 511 €**, la part de contribution des EPCI affectée aux investissements était de **754 512,99 € (soit 23.3%)**, celle des subventions d'investissement, perçues sur 2025, de l'ordre de **569 342 €**. Le FCTVA attendu en N+2 est évalué à **500 000 €**. Le niveau de trésorerie du syndicat a permis de couvrir le besoin de financement des opérations Vannes de Torreilles, Courragade et digue des Campings de Canet (1.5M€). La part fonctionnement des contributions représentent **77.2%** des dépenses réelles.

Evolutions des contributions par sections 2022-2025



L'année 2026, sera marquée par une légère baisse de la part investissement (moins de participation estimée au vu des projets engagés et des travaux réalisés sur les années précédentes) et une hausse de la part fonctionnement liée notamment aux coûts d'entretien. Les reliquats antérieurs reportés en fonctionnement sont également plus faibles - 43 073,03€ en 2025 et -234 629,67€ en 2024 qui expliquent cette hausse de contribution en fonctionnement. En effet, la décision de réajuster sur le réel créant ainsi des reliquats peut considérablement faire varier la contribution de l'année suivante. Un exercice d'évaluation au plus juste...

Les subventions de fonctionnement et d'investissement

Certains postes de travail (imputés au chapitre 012 – charges de personnel du budget de fonctionnement) bénéficient de subventions de la part d'un ou plusieurs partenaires financiers dont l'agence de l'eau et l'Etat en des proportions pouvant aller de 50% à 80%. Les recrutements effectués sur 2024/2025 répondent aux critères de prise en charge par l'agence de l'eau.

En 2025, cette participation atteint **377 032 €** soit **47%** des charges de personnel. Néanmoins, le contexte budgétaire national et les changements successifs et de cycle de programmes des financeurs obligent à la prudence en termes de prévisions. Les subventions d'investissement, elles, ont été de près de **569 342€ auxquels se rajoutent les RAR (solde à percevoir) pour 876.777,67€**. Le syndicat se montre réactif aux possibles financements et dispositif tels que le Fonds vert, Barnier, appel à projet divers, Mécénat permettant ainsi de réduire le besoin de financement. Les enveloppes sont parfois fragiles et peuvent facilement fluctuer au vu du contexte de redressement du déficit public. Une veille permanente est nécessaire et se poursuivra sur 2026.

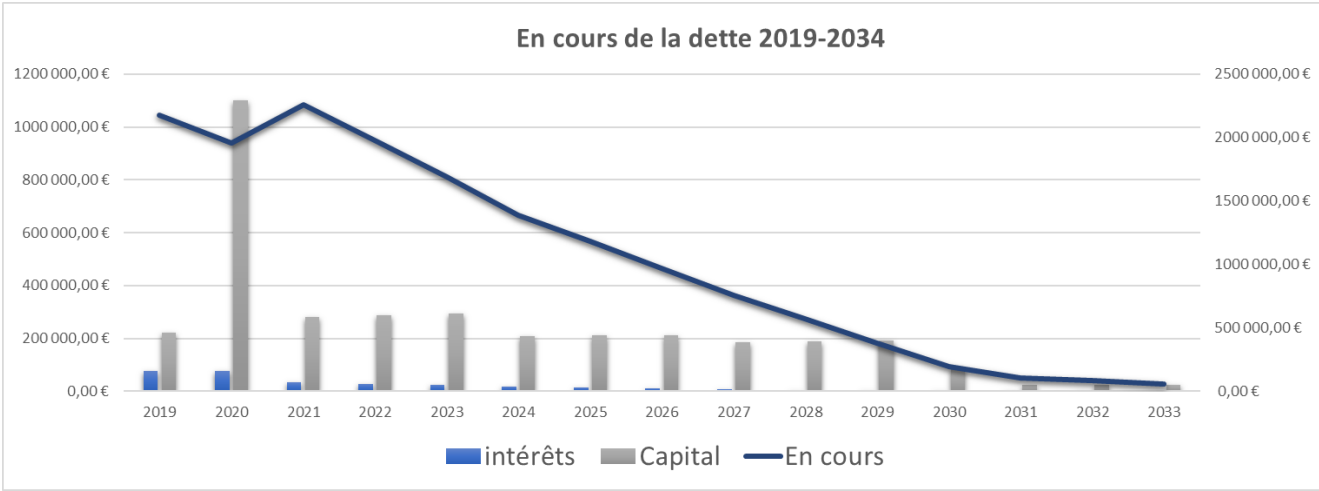
Gestion de la dette

Au 31 décembre 2025, l'encours de la dette du syndicat s'élève à **1.181.327.61€**.

Evolution de la dette		01/01/2026	01/01/2027	01/01/2028	01/01/2029	01/01/2030
Lissage impact TX chenal vert	Fin en 2031	245.000,06 €	221.666,74 €	198.333,42 €	175.000,10 €	151.666.78€
Dette historique SMATA	Fin en 2036	936.327,55 €	746.766,83 €	559.124,03 €	396.114,37 €	230.939.01€
Total		1 181 327.61 €	968 433.57 €	757.457.45 €	571.114.47 €	382.605.79 €

La capacité de désendettement du Syndicat est très favorable et bien inférieure à 2 ans lui permettant de réemprunter si besoin sans compromettre le niveau de CAF nette (caf brute – remboursement capital) soit 416.012€ en 2025

Situation globale de l'endettement :



D. Fonctionnement de la structure - RH

En 2025, l'effectif au SMTBV a enregistré les mouvements suivants :

Recrutement :

- Technicien de Rivière au 12/05/2025 - CDD 1 an (emploi créé en 2024) – contrat de projet
- Responsable des finances au 16/06/2025 (emploi créé en 2024) pour pallier la mutation d'un agent
- Agent de Maîtrise au poste d'opérateur de maintenance des cours d'eau au 22/09/2025
- Chargée de mission PAPI au 20/10/2025 en remplacement départ agent en poste – CDD 1 an - financé à 80%.

Nomination :

- Chargée de mission Zones Humides – nomination Ingénieur territorial stagiaire
- Adjoint Administratif Territorial stagiaire – Titularisation au 01/07/2025

Renouvellement :

- Technicienne rivière au 07/07/2025 (CDD 3 ans) poste financé à 50%
- Chargé de mission PGRE au 02/12/2025 (CDD 3 ans) - poste financé à 70%.

Envoyé en préfecture le 04/02/2026

Reçu en préfecture le 04/02/2026

Publié le 04/02/2026

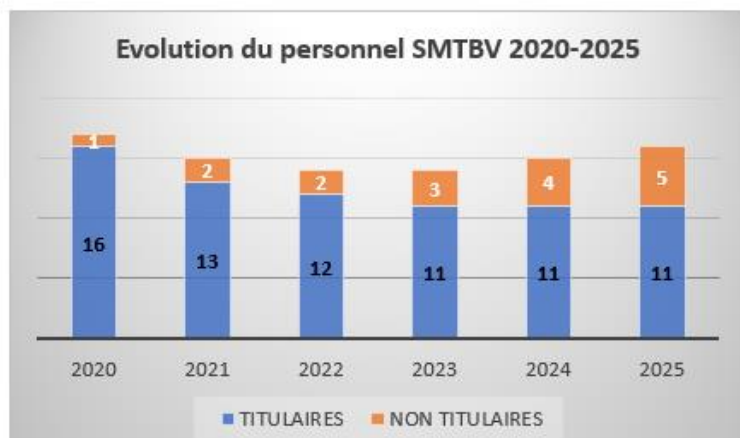
ID : 066-200087286-20260202-DELIBCS202602-BF



Radiation des cadres :

- 1 mutation coordonnatrice de Gestion et RH au 22/01/2025 poste vacant
- 1 refus de titularisation à l'issue du stage pour insuffisance professionnelle (Agent d'entretien rivières et patrimoine - Thuir au 20/03/2025 poste supprimé au 20/03/2025)
- 1 démission du responsable de la régie et de l'entretien courant des ouvrages hydrauliques au 04/04/2025 suite à une période de disponibilité.

Au 31/12/2025, l'effectif s'élève à 16 agents à temps plein, le poste de technicien digues sera pourvu au 5/01/2026.



Le syndicat a également accueilli, 6 stagiaires en 2025 :

MASTER 2 GESTION TERRITORIALE DES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES	Amélioration des outils de gestion des OPI du SMTBV	6 MOIS
IUT-BUT 3 SCIENCES ENVIRONNEMENTALES & ECOTECHNOLOGIES	Restauration et Entretien de la végétation	3 MOIS
3ème	Stage découverte	1 semaine
DUCMI SVT RESSOURCES EN EAU ET ENVIRONNEMENT	Enjeu de la zone humide de Thuir et de Llupia	1 mois 20 jours
SALAIRE STRUCTURE IAE	Mise en situation en milieu professionnel	1 semaine
SALAIRE STRUCTURE IAE	Mise en situation en milieu professionnel	1 semaine

En cohérence avec les missions du syndicat, 82.3% des emplois permanents relèveront en 2026 de la filière technique (14 ETP) et 17.7% de la filière administrative (3 ETP) soit 17 ETP au total.

- 10 fonctionnaires (40% A, 20% B et 40% C)
- 7 contractuels dont 1 en CDI (principalement CAT B sauf 1 en CAT C)

Mouvements 2026

- Renforcement du pôle GEMA, création d'un emploi CAT A/B à compter du 01/04/2026.
- Chargée de mission Zones Humides – titularisation 10/05/2026 - Ingénieur territorial
- Renouvellement contrat : chargée de mission PAPI, opérateur de maintenance des OH, technicien rivière

4 agents seront concernés par le GVT **glissement-vieillesse-technicité** qui désigne l'évolution de la masse salariale liée au parcours professionnel des agents publics. Cette évolution s'explique par deux composantes majeures qui influencent directement les rémunérations.

La première composante correspond à la progression automatique des agents fonctionnaires, en fonction de son ancienneté, bénéficie d'avancement d'échelon entraîne une hausse mécanique de son traitement indiciaire.

- ☞ Un agent de maîtrise principal – Ech 8 au 21/09/2026
- ☞ Un technicien principal 2ème classe – Ech 4 au 23/03/2026

La seconde composante, la « technicité », reflète l'évolution des compétences et des responsabilités. Elle se traduit par des changements de grade ou de cadre d'emploi, souvent validés par des concours internes ou des promotions. Au 01/01/2026 :

- ☞ Promotion interne - rédacteur territorial éch. 12 (inscription sur liste d'aptitude 2025)
- ☞ Avancement de grade – ingénieur principal – ech1

Un dossier de promotion interne a été adressé au CDG 66 pour l'évolution du responsable d'antenne de Thuir sur le grade de technicien territorial CAT B.

Charges patronales :

- CNRACL : augmentation part patronale de 34,65 % à 37,65% soit **+3 pts** (+12.000€)
- URSSAF : versement mobilité +0.015pts (+1500€) instauré en 2025 (+7.000€)
- Assurance du personnel : 5.60% → 5.73% +0.13 pts

Le tableau des effectifs sera harmonisé en conséquence et joint au BP 2026

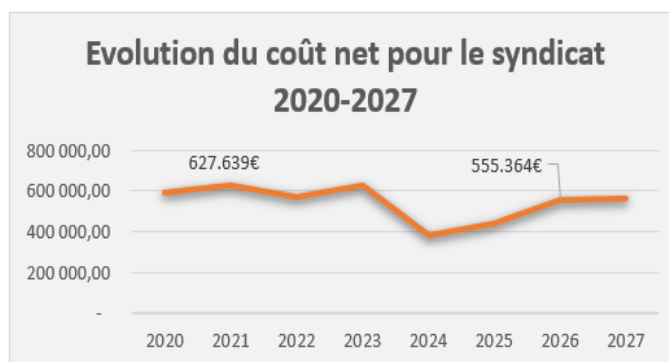
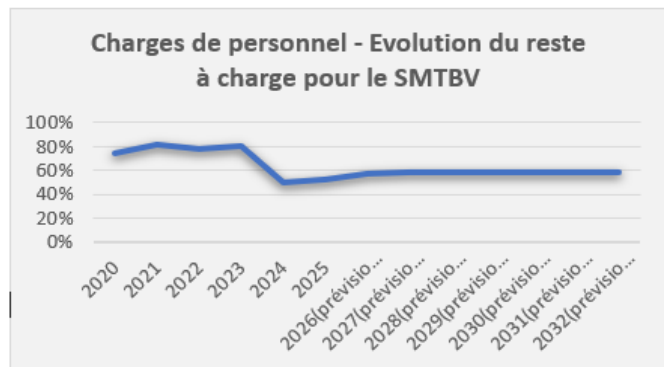
Par ailleurs, le syndicat poursuivra sa dynamique d'accueil de stagiaires pour l'année 2026 :

INTITULE DU STAGE	NOMBRE DE STAGIAIRES	DUREE DU STAGE
Stage ZH Thuir/LLupia	1	6 mois
Restauration et Entretien de la Végétation – aide au marquage	1	3 mois

Enveloppe prévisionnelle 2026 : 5000€

Masse salariale

La masse salariale va évoluer sur 2026 mais n'aura pas d'impact sur les contributions en raison d'un financement sur postes de l'ordre de 44%. (Contre 35% en 2020). Le coût net pour la collectivité est estimé à 555.364€ (il était de 627.639€ en 2021) soit – 11%



Entre 2020 et 2025, la part fonctionnement des contributions a considérablement baissé, de l'ordre de **23%** (1.637M€- → 1.260M€) en raison des recettes obtenues sur les différents postes, notamment de chargé de missions. Les EPCI n'ont, par conséquent, pas été impactées par les recrutements. Le coût net pour la collectivité tendra à se stabiliser sur 2027-2032. En résumé :

- ☞ Des postes plus techniques en adéquation avec les projets et missions du syndicats.
- ☞ Des postes financés entre 50 et 80%
- ☞ Un effectif composé de moins de fonctionnaires titulaires et plus de contractuels avec technicité spécifique.
- ☞ Une réorganisation pour d'avantage d'efficacité dans les missions
- ☞ Une meilleure répartition du personnel par pôle : 41% PAPI, 35% PGRE et GEMA, 24% administratifs

E. Activité opérationnelle GEMA +

E.1. Protection contre les inondations & prévention

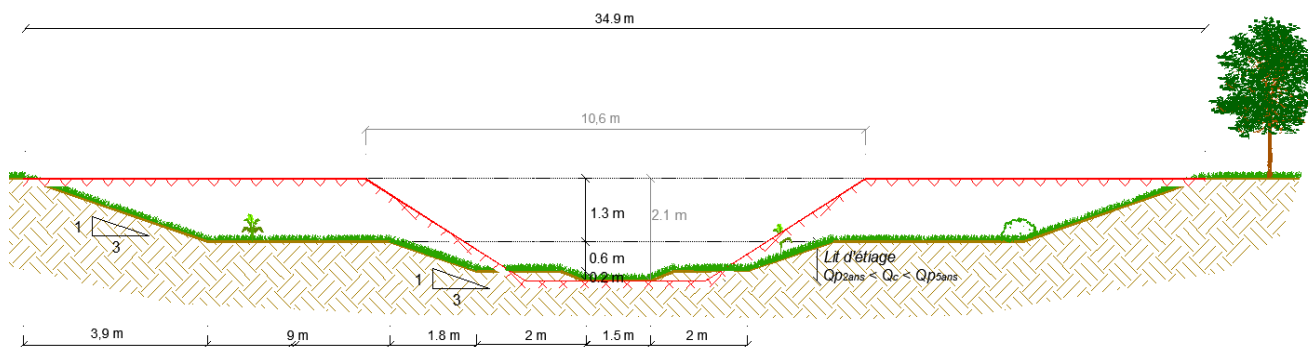
La stratégie du PAPI 2024-2029 qui a pour vocation de continuer le travail de réduction de la vulnérabilité du territoire aux inondations amorcé dès la création du syndicat se traduit par un programme opérationnel et pluriannuel qui prévoit chaque année une logique d'intervention et mise en œuvre d'actions structurales (travaux) ou non structurales (amélioration des connaissances, gestion de crise, communication...). A mi-parcours, année 2026-2027, la programmation fera l'objet d'un bilan à mi-parcours pour mesurer et qualifier la mise en œuvre de ce programme ainsi que pour porter d'éventuels amendement, sous couvert de la validation du Comité de pilotage PAPI et des partenaires financiers. Pour l'heure il est question de continuer la mise en œuvre de la programmation labélisée et sur laquelle ces mêmes partenaires financiers se sont engagés.

E.1.1. Travaux hydrauliques

Il est prévu la réception des travaux de la digue de Canet, du bassin de la Courragade et de la Vanne de Torreilles. Conformément au PAPI 2024-2029 il est notamment prévu d'engager les 3 projets suivants :

Réaménagement du Manadeil et réhausse de la digue des Gourgues (Baho, Villeneuve et Pézilla).

Le système d'endiguement des Gourgues et du Manadeil et les aménagements hydrauliques associés Vigne d'En Desire et Lou Torrent ont été régularisés en 2024. Il en ressort que la digue des Gourgues en amont du pont blanc n'apporte pas la protection centennale escomptée, le chenal du Manadeil présente une protection limitée et imprévisible lors des crues (vétusté) et un certain nombre de digues anciennement classées ne participe pas à la protection des enjeux. Par ailleurs, les travaux de protection des communes menés par PMM n'ont pas été achevés.



Après reprise du dossier et en concertation avec les communes il a été retenu le programme de travaux suivant :

- ☛ La réhausse de la digue des Gourgues pour apporter une protection centennale : 376 320 €HT (2026-2027)
- ☛ Le réaménagement du Manadeil (élargissement et sa renaturation) pour Q50 : 1 825 450 €HT (2027-2028)
- ☛ Les études de maîtrise d'œuvre et complémentaires seront engagées dès 2026 : 250 000 €HT

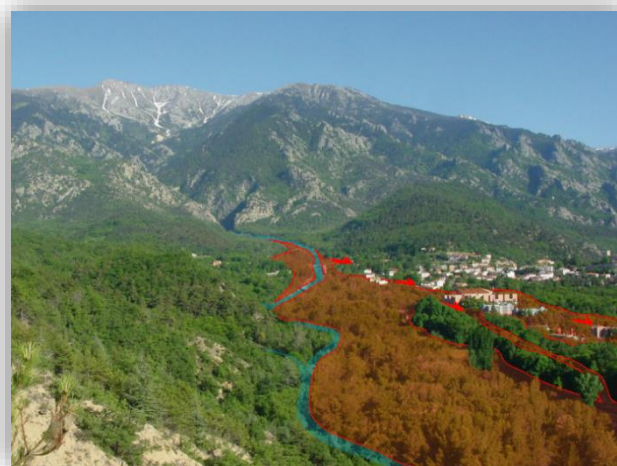


Aménagement du système d'endiguement du Saint-Vincent à Vernet-les-Bains

Vernet-les-Bains a été le théâtre de dégâts importants lors de l'aiguat de 1940. Dans les années 1970, sous l'impulsion du RTM, des programmes d'aménagements conséquents ont été mis en œuvre notamment par la construction de deux chenaux sur le Saint-Vincent et le Cady. Or, le pont de la route de Fillols constitue encore aujourd'hui un point de débordement préférentiel. L'aménagement d'une plage de dépôt à l'amont avait été envisagé mais non réalisé en raison des coûts importants. C'est dans ce cadre qu'une alternative moins onéreuse a été étudiée dans le cadre PAPI 2021-24. Le projet est destiné à prolonger le dispositif de protection existant pour à un système d'endiguement protégeant les enjeux pour période de retour centennale (Q100). Les études de MOE sont estimées à 115 000 € TTC + 25 000 € d'études géotechniques. Les travaux estimés à 240 000 € HT.

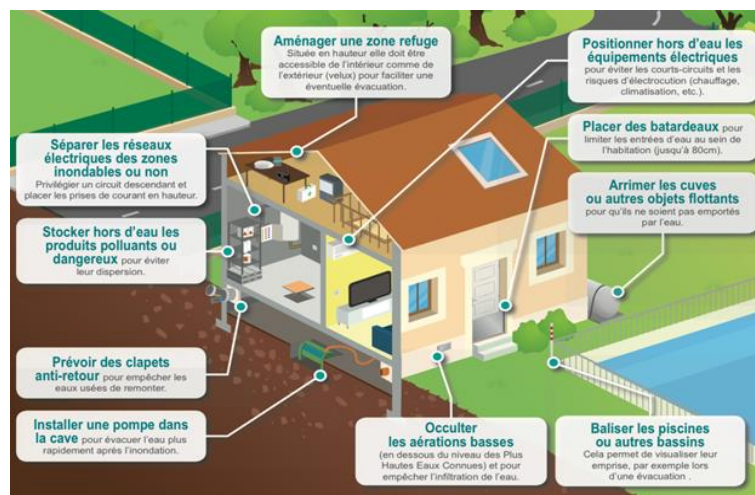
Confortement du chenal du Cady à Vernet-les-Bains

Le chenal du Cady souffre d'une incision significative sur sa partie amont entre le piège à sédiments et le pont des thermes qui a causé des dégradations structurelles conséquentes sur les aménagements datant des années 70. Les travaux visent au confortement et à la réparation des désordres afin de maintenir le niveau de protection Q50 ans. Les études de maîtrise d'œuvre et complémentaires sont estimées à 120 000 € TTC. Les travaux ont été estimés à 950 000 € HT lors des études préliminaires pour le PAPI.



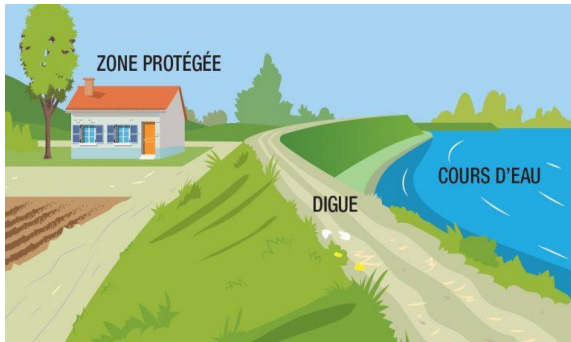
E.1.2. Autres réalisations (hors travaux)

Réduire la vulnérabilité



La démarche vise à inciter les propriétaires privés et publics à adapter leur habitation, entreprise ou établissement afin de limiter les dommages en cas de crue et favoriser un retour rapide à la normale. L'objectif est de fournir un diagnostic individuel et personnalisé et d'accompagner le bénéficiaire dans les modalités de financement des aménagements. Le coût des travaux est à la charge du propriétaire qui peut bénéficier de subventions (90% pour les particuliers, 80% pour les collectivités et 40% pour les entreprises). Cette opération fera l'objet d'un accord-cadre à bons de commande (maximum 750 000 € HT) et financé dans le cadre du PAPI à hauteur de 80% et jusqu'à 1 M€ de plafond. L'objectif : 750 Diag. D'habitations, 70 d'entreprises, 10 bâtiments publics

Etudes règlementaires liées aux systèmes d'endiguement



Dans le cadre de ses prérogatives GEMAPI, le SMTBV a engagé les démarches règlementaires de reconnaissance des systèmes d'endiguements et aménagements hydrauliques. Ces démarches se poursuivent notamment par les réponses à apporter aux prescriptions règlementaires des arrêtés d'autorisation, dont la justification de la neutralisation des ouvrages non retenus en système d'endiguement. L'instruction de certains dossiers est encore en cours ou doivent être déposés en 2026 :

- ☞ Le projet de système d'endiguement de la Coumelade a démarré en octobre 2025 : 145 000 €. Les subventions dans le cadre du PAPI s'élève à 50% de l'ETAT et 20% de la REGION.
- ☞ Les dossiers relatifs aux AH de la Berne à Pézilla et l'AH de Canohès sont toujours en cours d'instruction et le syndicat est également engagé dans les aspects de neutralisation liés à certaines digues : 60 000 €. Les subventions dans le cadre du PAPI s'élève à 50% de l'ETAT et 20% de la REGION.

Projet de système d'alerte local des crues et suivi des cours

Un projet qui relie habilement les compétences inondations (PAPI) et gestion quantitative (PGRE)

La surveillance des débits des cours d'eau a longtemps été une prérogative de l'Etat, notamment à travers le système Vigicrue. Or, le Schéma Directeur de Prévision des Crues ne prévoit pas de développer le niveau de service mais de maintenir celui existant. Toutefois, les responsabilités de gestion des ouvrages règlementés du SMTBV ainsi que les missions développées sur sa compétence en matière de partage de l'eau nécessitent de développer le réseau de mesure existant, notamment sur les affluents de la Têt afin de pouvoir développer des outils plus performants en matière de prévision des crues ou de suivi des débits des cours d'eau, notamment à l'étiage.

Par ailleurs, l'information recueillie, traitée et archivée permettra non seulement de progresser vers une gestion en temps réel mais également de pouvoir, dans le temps, calibrer les trajectoires et perspectives de changement climatiques en lien avec les prévisions et orientations de l'étude EAURIZON 70.

Le SMTBV s'est déjà doté de 12 stations de surveillance qui permettent de mesurer les hauteurs d'eau en temps réel et bancariser la donnée. L'objectif est :

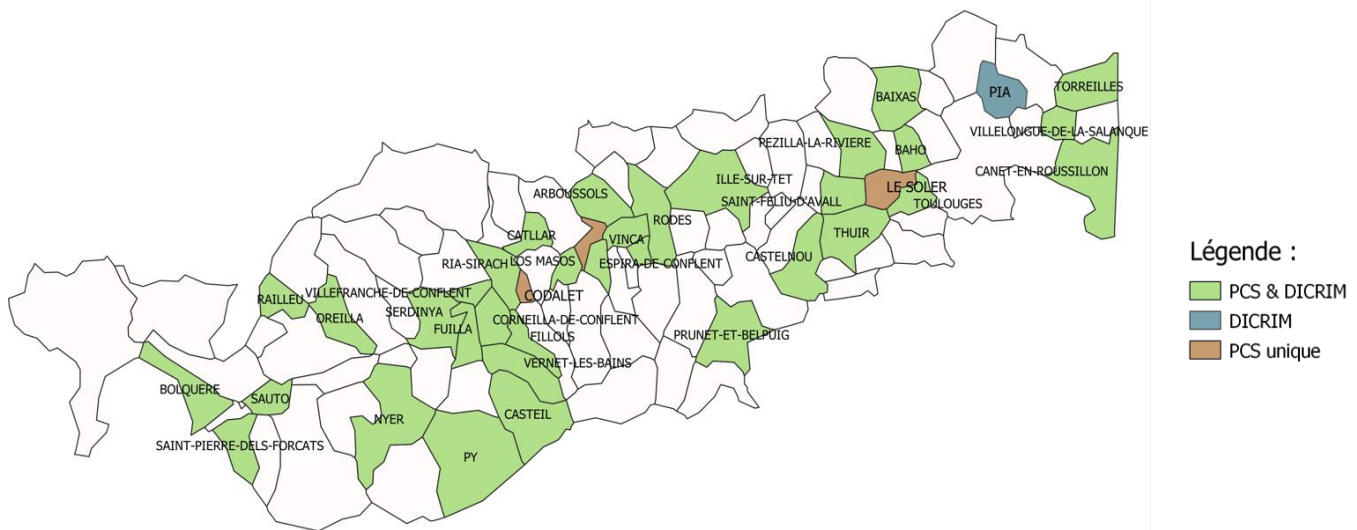
- Développer le réseau de station
- Développer un outil de supervision performant
- Développer un outil de prévision des débits et de gestion de crise

Un marché composite à lots couvrant tous les aspects du besoin sera contractualisé au premier semestre 2026. Un budget de 350 000 € pour les deux prochaines années est prévu. Une enveloppe de 550 000 € a été labellisée dans le PAPI. Les subventions attendues sont de 50% ETAT et 30% FEDER.



PCS et DICRIM > réception des PCS, DICRIM e

Les 36 communes du groupement de commande piloté par le SMBVT et engagé à l'automne 2025 vont réceptionner un PCS-DICRIM actualisé (près de 80 000 personnes). Des exercices de mise en situation sont également prévus.



Public scolaire

Près de 11 établissements scolaires et 25 classes de cycle 3 auront bénéficié d'une **animation scolaire** (3 séances de ½ journées par classe) clé en main proposée par le SMTBV (notion de cycle de l'eau, bassin versant, gestion des risques, bon gestes...) ce qui représente au total près de **560 enfants**.

E.2.Gestion des milieux aquatiques

La collectivité est engagée dans des programmations pluriannuelles d'investissement (exemple : plan pluriannuel de restauration et entretien des cours d'eau 2025-2030), le déploiement de feuilles de routes stratégiques (exemple : mise en œuvre de la stratégie de gestion des zones humides à l'échelle du bassin versant) ou des projets de temps long (exemple : projet de restauration du lit de la Têt, plan de gestion (30 ans) et mesures compensatoires du chenal vert).

E.2.1. Continuité du projet de restauration du lit de la Têt

L'année 2026 sera consacrée aux investigations nécessaires à la consolidation de l'AVP :

- ☞ Géotechnie, géophysique, pollutions, hydrogéologie (engagement 2026)
- ☞ Topographie (engagé en 2025)
- ☞ Inventaires faune flore (engagé en 2025)

Autres axes d'interventions 2026 :

- ☞ La communication (acceptabilité du territoire) via l'information des nouveaux élus et des propriétaires
- ☞ La formalisation des partenariats pour engager les autres acteurs concernés par la restauration
- ☞ L'expérimentation de quelques techniques de restauration rustiques pour fédérer et montrer par l'exemple

Géotechnie

L'accord-cadre à bon de commande est le type de marché public qui s'est avéré le plus adapté aux besoins de cette opération de restauration de la Têt mais qui répond également à ceux des autres projets de la collectivité ; ce qui offre plus de souplesse, d'adaptabilité ainsi qu'une rationalisation significative des coûts (économie d'échelle), notamment pour les prestations les plus récurrentes (durée : 12 mois renouvelable 3 fois).

Il n'y a pas d'engagement minimum mais un maximum de commande (conforme au BD). La CAO-MAFA a retenu SEMOFI : 649 328€HT (subvention de 80% réalisation 2026-2027). Quelques chiffres clés 2026-2027 :

- 300 sondages à la pelle sur les berges de la Têt
- 160 parcelles concernées, 255 parcelles supplémentaires concernées par les accès pour réaliser ces sondages
- 255 propriétaires privés concernés (75% des sondages)
- 11 propriétaires publics

Diagnostiques écologiques

- Evaluer les impacts de l'aménagement et les mesures d'évitement, de réduction et de compensation
- Intégrer de ces enjeux dans la conception de l'aménagement (adaptation de l'AVP et du PRO)
- Suivre les gains de la restauration du lit de la Têt en disposant d'un état zéro

Deux échelles sont considérées (13 kml portant sur l'avant-projet, 3,2kml pour le site pilote prioritaire) : les inventaires porteront majoritairement sur l'emprise du site pilote, seuls quelques relevés seront réalisés sur le linéaire AVP. Cette organisation est le meilleur compromis trouvé pour répondre aux exigences réglementaires (DREAL) et assurer une économie de marché sur l'ensemble du projet (anticipation de l'état de référence).

Relevés topographiques

La mission est prévue sur 6 mois de janvier 2026 à juillet 2026 :

- ☞ Compilation et intégration des données topographiques existantes (2021)
- ☞ Mise à jour du profil en long du fond du lit mineur de la Têt
- ☞ Levé de profils en travers du lit mineur de la Têt
- ☞ Levé de profils d'ouvrages de franchissement et seuils de la Têt
- ☞ Réalisation d'un levé de type « semis de points » des abords du lit mineur de la Têt à des points particuliers
- ☞ Constitution d'un modèle numérique de terrain (MNT)

Communication, adhésion, partenariats

La communication sur le projet tiendra compte des élections municipales et du renouvellement de la gouvernance du SMTBV (mai-juin). La commission projet réunie fin décembre 2025 a acté les orientations suivantes ;

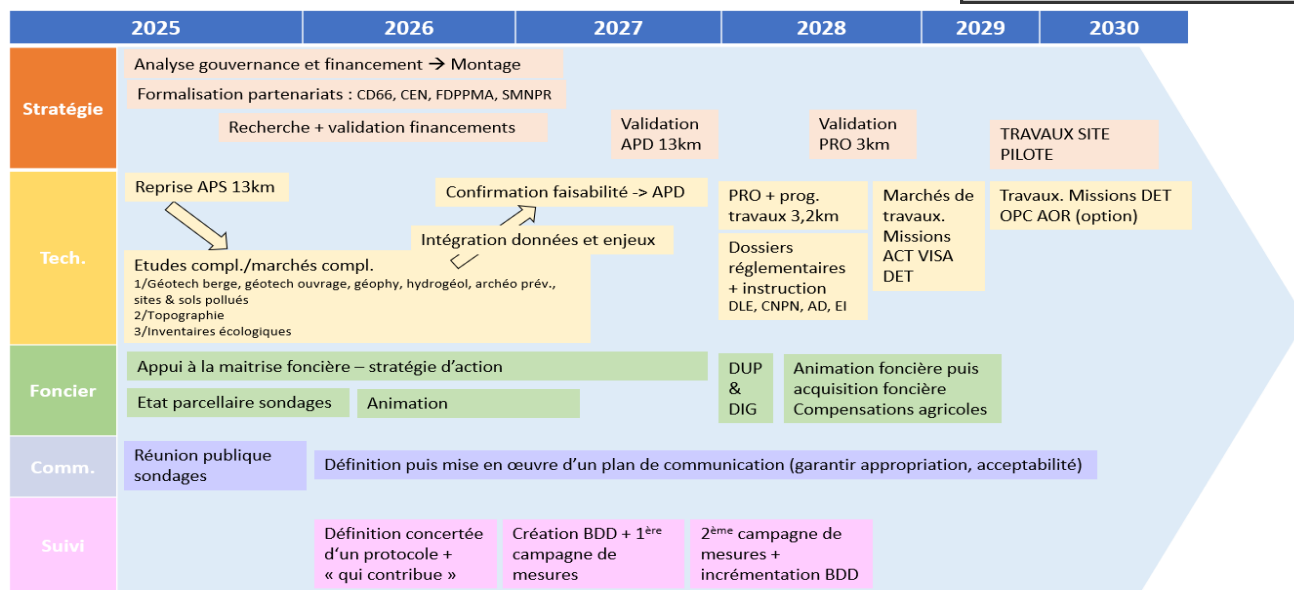
- ☞ Voyage d'étude de la commission dédiée au projet sur le territoire du DRAC (projet ressemblant)
- ☞ Réunion des élus du SMTBV en juin 2026 : présentation du projet et actualité
- ☞ Présentation du projet dans les 8 conseils municipaux des communes riveraines en Septembre 2026
- ☞ Réunions publiques (2-3) d'information en octobre/novembre

L'animation territoriale sera importante en 2026 :

- ☞ Animation foncière : courrier, prise de rdv avec les propriétaires (266), état des lieux de la parcelle (160)
- ☞ Sondages : signature d'une convention d'occupation temporaire
- ☞ Formalisation des partenariats avec les acteurs publics concernés par les effets de la restauration : rdv, évaluation des intérêts/coûts à engager des parties, proposition de conventionnement, signature.
- ☞ Financement : poursuite de la recherche de format de financement possible pour la suite du projet : demande préfectorale de dérogation à l'autofinancement, sollicitation de l'Etat
- ☞ Rencontre avec la DREAL pour les acculturer à la nature du projet (bénéfices attendus sur la biodiversité) pour cadrer la future étude d'impact à partir des premiers éléments de la mission de diagnostic écologique

Premières expérimentations

La commission projet ainsi que le territoire est en attente de réalisation concrète, la problématique d'incision étant soulevée auprès des élus depuis 2018. L'expérimentation locale de techniques rustiques, par exemples via des solutions fondées sur la nature, de restauration morphologique permettrait de fédérer les acteurs et apporter démonstration sur la pérennité de certaines techniques. Une enveloppe de 50 000€ sera dédiée pour cette expérimentation. Elle s'appuiera notamment sur les expériences réalisées dans le bassin versant de l'Aude.



Renfort de poste : contrat de projet

L'envergure et le caractère inédit du projet mobilise à temps plein le chargé de mission milieux aquatiques et il est envisagé de renforcer l'équipe projet par un poste non permanent de type contrat de projet financé à 80% par l'Agence de l'eau et dans le cadre de ce projet.

E.2.2 Mesures compensatoires du chenal vert (année 4/30)

> continuité du plan de gestion année 4 sur 30

- Acquisition et pose de clôtures agricoles, de barrières et de pour maintien du site par pâturage
- Réguler les usages du site (dépôts sauvages et circulation de quad)
- Panneaux d'information et sensibilisation
- Aménagements en faveur des chiroptères (21 nichoirs) et dans la ripisylve existante
- Gestion des deux forages existants, collaboration avec le syndicat des nappes
- Suivi des reprises des espèces exotiques envahissantes

E.2.3. Actions menées sur les zones humides du bassin

Opérations d'études et travaux

Dès 2025, un premier travail en régie a été réalisé pour comprendre le fonctionnement de la zone humides de prioritaire de Thuir – Llupia. Ce travail sera prolongé par une étude hydrologique précise (71 000 € TTC / 80 % de financements Agence de l'Eau). L'objectif est d'établir un diagnostic permettant d'établir puis de déployer une programmation de gestion et opérationnelle favorable à l'amélioration des fonctions de la zone humide; recharge des nappes, régularisation des écoulements, support de la biodiversité et des activités économiques agricoles.

En complément, un stage de 6 mois est envisagé afin de permettre une étude historique de la mise en eau des Prades de Thuir et de Llupia.

Le coût du stage est estimé à 3 900 € TTC, dont 80 % de financement espéré de l'Agence de l'Eau.

Gouvernance et communication

Poursuivre le dialogue avec les opérateurs locaux et partenaires pour **positionner au fil des opportunités le rôle de pilote et expert du SMTBV**. Le travail technique sera amplifié tout comme le suivi et référencement des actions réalisées par le SMTBV et les partenaires (CD 66, PNRPC, etc.) sur l'ensemble du bassin versant.

Il est prévu d'accéder à la compréhension des enjeux et la définition des perspectives de travail (journée de découverte des sites à enjeux, lien direct avec un élu référent.). Le comité technique zones humides se réunira annuellement et le comité syndical entérinera les projets.

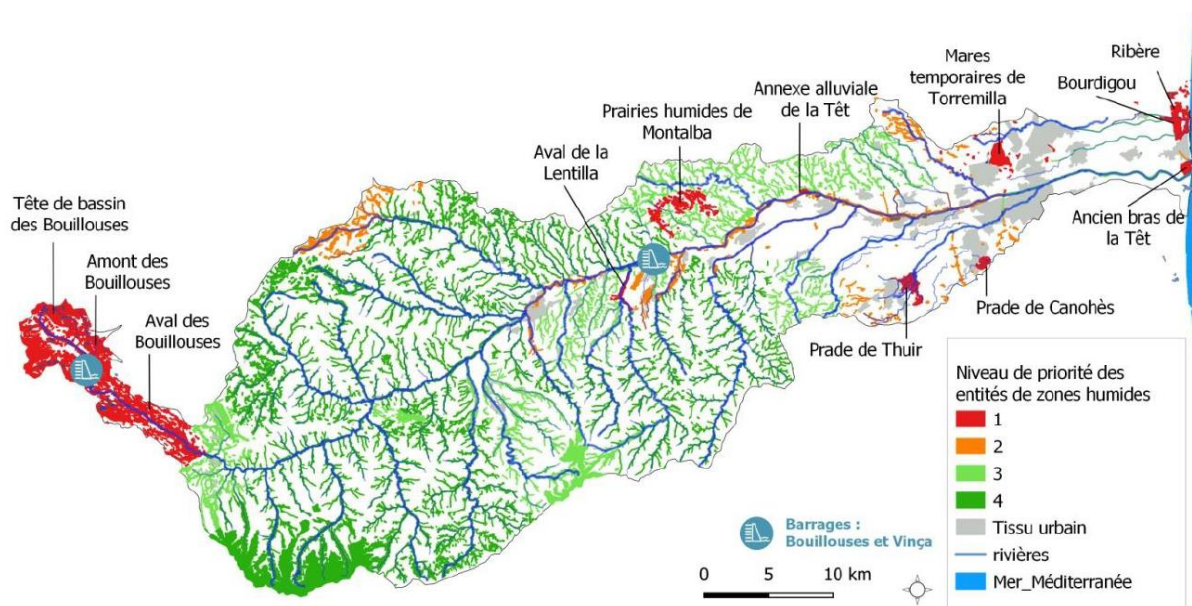
Envoyé en préfecture le 04/02/2026

Reçu en préfecture le 04/02/2026

Publié le 04/02/2026



ID : 066-200087286-20260202-DELIBCS202602-BF



Expertises et accompagnement

Les financements Agence de l'eau sont très favorables pour ces milieux jugés prioritaires (50 à 80 % sur le 12ème programme). Un suivi de l'efficacité post-restauration de la zone humide de Canohès sera réalisé en régie, complété par une prestation du CRBE en 2027 pour un montant de 1 500 €. Par ailleurs, un versement de fin de travaux de 16 000 € est attendu en 2026 permettant d'atteindre 83 % de financement. Un travail sera également mené pour accompagner le suivi des zones humides réalisé par PMM dans le cadre du projet de retrait des épis en mer, ainsi qu'un appui technique pour la rédaction d'un nouveau plan de gestion, en lien avec les enjeux identifiés sur les zones humides de ce secteur. Pour la Lentilla, un travail en régie permettra de finaliser la synthèse documentaire ainsi que l'analyse des enjeux.

Le **bilan du suivi écologique** (réglementaire) sur le chantier des vannes de Torrellas sera dressé en régie à la suite des travaux (économie pour la collectivité de 4 000 € TTC).

E.2.5. Restauration et entretien des cours d'eau

Engagement de la nouvelle PPI 2026-2030 sur le bassin amont

En l'absence de crue impactante, **10 km de travaux** sont à nouveau programmés en amont du bassin.

Il s'agit d'entretenir une partie des secteurs du bassin amont restaurés sur la période 2020-2021, toujours avec le marché à bon de commande, et la mobilisation de 4 entreprises de travaux œuvrant en simultanée, en plus de 3 associations d'insertion qui collaborent avec le Syndicat depuis près de 2 ans. Cette nouvelle programmation est axée sur l'entretien des zones en enjeux et quelques opérations de restauration sur de nouveaux secteurs (rationalisation / optimisation). Une discussion est engagée avec le Département, propriétaire riverain via la RD617 et la RD66 et gestionnaire des passages à gué, pour articuler les interventions et participer (financièrement) aux travaux.

Engagement de la nouvelle PPI 2026-2030 sur le bassin aval

Envoyé en préfecture le 04/02/2026

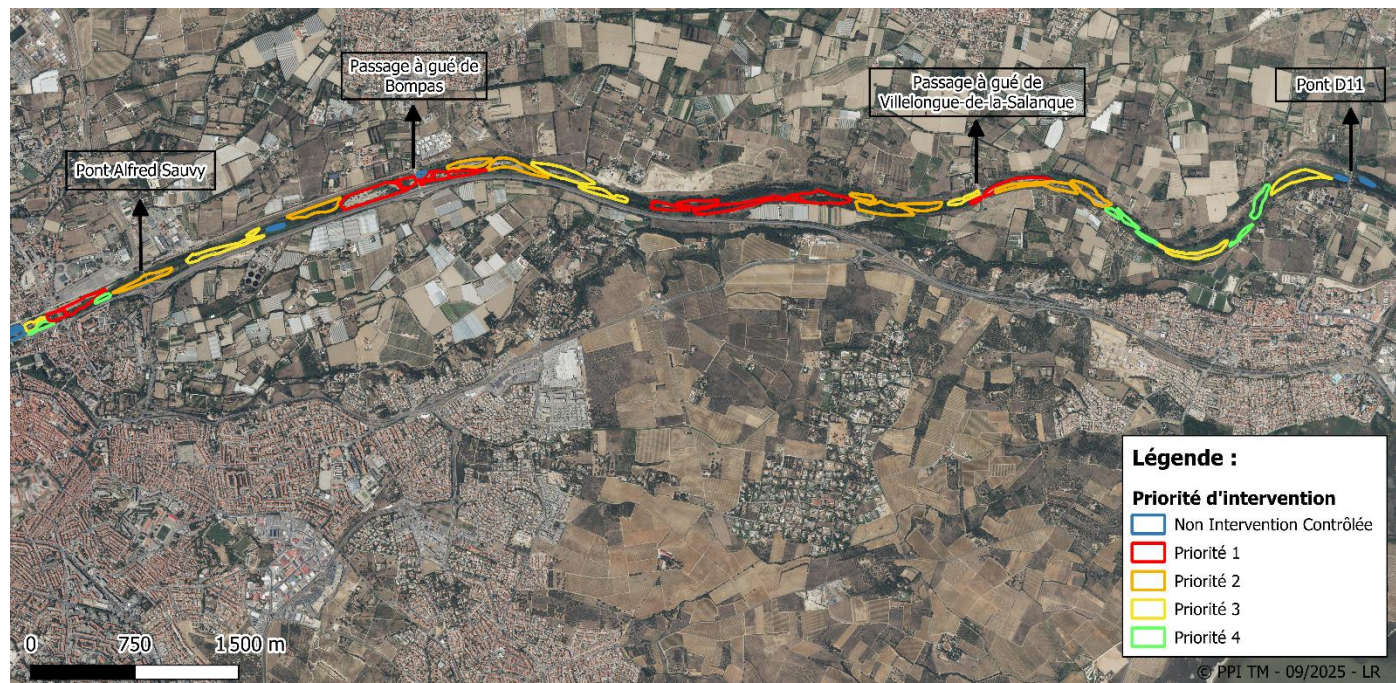
Reçu en préfecture le 04/02/2026

Publié le 04/02/2026

ID : 066-200087286-20260202-DELIBCS202602-BF



Sur la Têt aval, depuis Perpignan jusqu'à Canet en Roussillon, des travaux portant sur près de **14,5 hectares** du lit (atterrissements) de la rivière sont programmés (150 000 €) et seront confiés à 3 entreprises du lot mécanisé du marché travaux à bon de commande. En parallèle, l'effort de communication et de sensibilisation se poursuivra. Une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage au profit du SMTBV sera passée avec le Département pour réaliser les travaux de restauration et d'entretien du lit ses propriétés riveraines bordant la RD617 et à proximité des passages à gué. Elle permettra une cohérence d'ensemble et une économie d'échelle sans porter atteinte à la trésorerie du SMTBV.



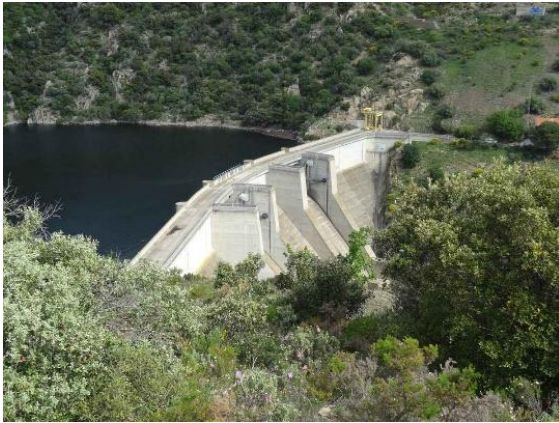
Clarification et organisation de la gestion dans la traversée de Perpignan

Sur la base des réunions techniques qui se sont tenues courant 2025 et l'établissement désormais de la carte désormais actée des acteurs impliqués dans la gestion du fleuve dans la traversée de Perpignan ainsi que la délimitation de leur champ de compétence et périmètre physique d'intervention respectifs (motivation urbaine et paysagère, passage de ESTET, talus routier, gestion sédimentaire), un diagnostic du lit de la Têt dans la traversée Perpignan sera réalisé par le SMTBV pour accompagner PMMCU à optimiser ses interventions et s'assurer de la cohésion d'une vision d'ensemble et articulée par le SMTBV, notamment au regard des travaux effectués à l'aval par le SMTBV, entre Perpignan et Canet.

Plantations de haies et optimisation du patrimoine

Sur les berges et talus des bassins du syndicat

Une seconde phase de plantation de 200 nouveaux plants est d'ores et déjà programmée le 12 février 2026, toujours accompagné par les enfants des écoles de la commune de Pézilla si possible. Les arbres de la première campagne de plantations 2025 qui n'auraient pas réussi à prendre seront remplacés (estimation : environ 15%). L'Etat des lieux, l'entretien et l'arrosage des plants seront poursuivis et de nouveaux sites prospectés pour reproduire l'opération et continuer par la même occasion de sensibiliser d'autres enfants à l'importance de l'Arbre dans l'environnement.



Un premier travail réalisé par le département, propriétaire de la ressource, avait permis de tester différents scénarii d'évolution des besoins en eau pour répondre à la demande agricole et satisfaire les objectifs de débit biologique minimaux dans la Têt en aval des dérivations des canaux d'irrigation. Il est à présent nécessaire de reprendre et de compléter ce travail, intégrer les résultats des dernières expertises et perspectives (EAURIZON, SDEBA, etc.) il s'agira notamment de questionner le fonctionnement actuel du barrage, et de savoir si sa performance future pourra être garantie aux mêmes niveaux qu'actuellement. L'étude questionnera sa gestion pour savoir si elle peut être optimisée dans le but de répondre, dès demain, au vu des impacts du changement climatique, à la fois à l'adéquation besoins (tous usages) / ressource, et à la prise en compte du risque inondation, tout en garantissant sa sûreté en toutes circonstances.

Le département a proposé au SMBVT d'être partie prenante, co-piloter ce travail et le co-financer (30/40 000€).

F. Orientations stratégiques et futures PPI

L'année 2026 sera une année de passage de témoin entre deux gouvernances.

Tout aura été mis en œuvre en 2025 pour préparer ce passage dans les meilleures conditions possibles et assurer la continuité d'activité. Les opérations 2026 sont une continuité des opérations engagées ou programmées. La nouvelle gouvernance aura toute latitude pour se mettre au travail sur les nouvelles PPI GEMA et PGRE ainsi que pour dresser un bilan PAPI à mi-parcours.

- ☞ **Le PAPI**
Poursuite et mis en œuvre selon la programmation qui a été labélisée pour la période 2024-2029.
- ☞ **Le Contrat de rivière**
Les éléments de bilans et pistes d'actions futures seront mise à disposition
- ☞ **Le PGRE**
Les éléments de bilans et pistes d'actions seront travaillées avec la nouvelle gouvernance

F.1. Bilan PGRE et perspectives PTGE (gestion de l'eau)

> dresser la nouvelle feuille de route du SMTBV pour les 5 prochaines années

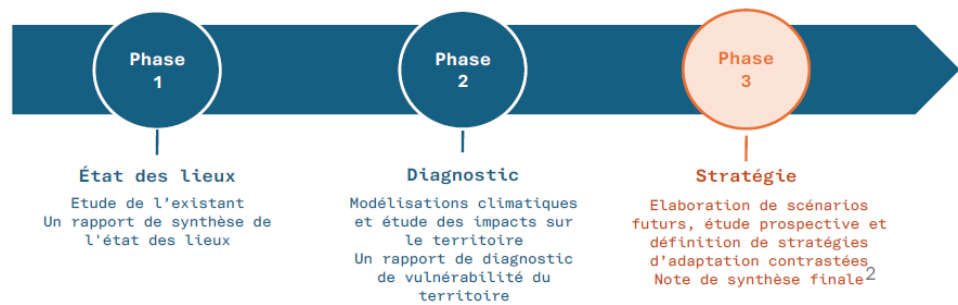
Le Bilan précis du PGRE 2012-2024 (engagement en Juillet 2025) va être dressé en vue de la préparation du futur PTGE (Plan de gestion territorial pour la gestion de l'eau = nouvelle programmation opérationnelle liée à la gestion de la ressource en eau). Le travail (65 316 €, financement Agence de l'eau 70% et Région 10% soit 20 % autofinancement SMTBV) est organisé en 3 parties pour une durée de 10 mois et répondra aux enjeux suivants :

- ☞ Historique, contexte et analyse des évolutions 2019-2024
- ☞ Analyse de l'état de la ressource, des actions engagées les volumes économisés
- ☞ Analyse critique des modes d'organisation territoriales ainsi que la coordination des acteurs et institutions.
- ☞ Bilan technico-financier
- ☞ Evaluation critique de la mise en œuvre, relativement aux objectifs et à la résorption des déficits
- ☞ Préconisations et perspectives (axes connaissance, travaux, gestion, solutions alternatives).

Celui-ci donnera à la gouvernance 2026-2032 des bases solides pour orienter et prioriser les actions à mettre en œuvre à l'échelle de la vallée et pour le SMTBV en particulier ; feuille de route en termes de pilotage de la thématique sur le bassin et mise en œuvre opérationnelles des opérations en maîtrise d'ouvrage (nouvelle PPI d'investissement).

F.2. Livrables EAURIZON 70

L'étude arrive à son terme et les résultats doivent être validés par le Comité de Pilotage ainsi que chaque Syndicat de bassin. En particulier, seront livrées les bases qui viendront aider la nouvelle gouvernance dans la définition d'une stratégie d'adaptation au changement climatique à insérer dans le futur PTGE et la nouvelle PPI en la matière.



F.3. Actualisation des orientations / Milieux aquatiques

Le premier contrat de rivière 2017-2022 étant terminé et ayant fait l'objet d'une évaluation, le SMTBV va être amené à définir une nouvelle feuille de route stratégique, opérationnelle et financière pour les années à venir et sur les sujets de l'eau, de la qualité de l'eau, les milieux aquatiques, les milieux naturels et la communication. Les équipes techniques animeront des comités techniques en ce sens. Le bureau syndical sera invité à statuer sur le rôle et la position du SMTBV dans ces stratégies. En particulier il aura à :

- Confirmer la poursuite de l'action sur les sujets déjà investis
- Décider du niveau d'ambition sur les sujets non ou peu pris en charge
- Valider et un nouveau dispositif de concertation
- Décider des limites précises de l'exercice des compétences / missions du SMTBV
- Adapter les ressources humaines à ces nouveaux objectifs

Il conviendra très tôt dans la définition des stratégies de clarifier en concertation le « qui fait quoi » (schéma d'acteurs) pour travailler en complémentarité : quelle gestion et quels outils à déployer ? quelle coordination des acteurs ? Quel outil contractuel à déployer et en regard du bilan du contrat rivière 2017-2022 ?

G. Construction du budget 2026

Comme à l'accoutumée la construction du budget 2026 se fait dans un esprit de rationalisation des dépenses et d'optimisation des recettes, le syndicat n'ayant pas de fiscalité, la taxe GEMAPI (levée par les EPCI) et les subventions étant ses seules ressources financières.

Les charges évolutives sur 2026, notamment en raison de l'entretien des ouvrages hydrauliques sur le chapitre 011 – charges générales ainsi que le renfort de postes techniques sur le chapitre 012 – charges de personnel, feront l'objet d'une compensation partielle en recettes (subventions sur postes par l'agence de l'eau et l'état).

Par ailleurs, si aucune contribution des EPCI n'a été appelée auprès des EPCI pour engager les travaux dans le lit et pour le traitement des atterrissements sédimentaires de la Têt comprise entre Perpignan et Canet grâce à la récupération de la trésorerie des ASCO dissoute en 2024, à partir de 2028-2029, les travaux de maintien à niveau ne seront plus considérés comme de l'investissement (primo-interventions, section investissement et subventionnées) mais comme de l'entretien, financé en fonctionnement et pour lequel seul la taxe GEMAPI sera levier de financement. Comme précisé dans le précédent DOB, les opérations d'investissement réalisés depuis 2020 (compensation chenal vert, vannes de Torreilles, Bassin de la Courragade, digue de Canet) vont également générer, dès 2026, des charges d'entretien supplémentaires. Enfin, l'acquisition de nouvelles stations hydrométriques permettant l'étude et la mesure du débit des cours d'eau en période d'étiage (PGRE) ou de crise (PAPI) nécessitent de l'entretien et maintenance : coûts estimés en 2026 : 25.000€.

A charge du syndicat de mesurer la pluri annualité sur ces coûts afin de ne pas impacter fortement les contributions et maintenir un équilibre budgétaire. Malgré cela, le différentiel positif (multiplicateur) entre les contributions des EPCI et les dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement reste toujours significatif ; selon les orientations 2026 ainsi qu'au regard des PPI engagé la participation des EPCI au budget de fonctionnement serait de l'ordre de 78% et de l'ordre de 12 % en investissement (déduction faite des subventions) tout en garantissant un niveau d'investissement satisfaisant. L'ensemble montre la capacité d'ingénierie financière du syndicat, notamment à mobiliser les subventions.

- ☞ Les restes à réaliser 2025 seront reportés pour la somme de 817 049.55€. Sont concernées les opérations Vannes de Torrelles, Digue de Canet, Courragade, Système d'endiguement de la Coumelade, PCS-DICRIM ainsi que le bilan PGRE et l'op équipements et dispositif de comptage.
- ☞ Démarrage de nouvelles opérations suite aux marchés attribués en 2025 (vulnérabilité des bâtiments, restauration de la Têt : levée topographies, campagne de sondage géo technique, Système d'endiguement Cady et Saint Vincent, Etudes ZH Thuir et Système d'alerte et surveillance SDAL.

G.1. Projections pluriannuelles d'investissement

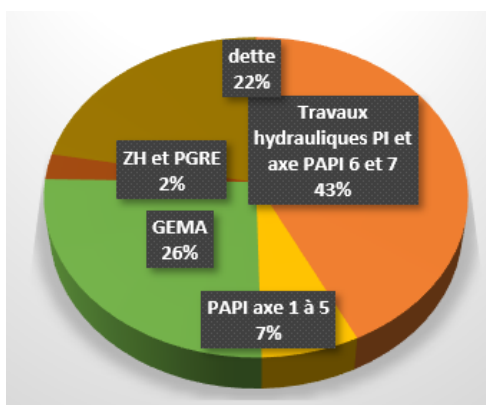
Le plan pluriannuel d'investissement (PPI) du Syndicat est mis à jour sur la base des orientations précédentes ainsi que des résultats estimatifs de l'exercice 2025 qui seront votés prochainement. L'intérêt de ce PPI est de mettre en évidence la phase travaux importante qui démarrera en 2028 concernant plusieurs opérations en même temps (GEMA pour la restauration de la têt et PI pour le CADY/Saint Vincent/ Manadeil et Gourgues).

Ceci conduira à un besoin de financement important qu'il faudra anticiper dès 2026/2027 par un emprunt pour les opérations CADY et St Vincent afin de lisser la dépense et, de fait, la contribution (coût de l'opération étant financée à 100% par le Canigou Conflent). Une ligne de trésorerie pourrait aussi être sollicitée permettant les premiers paiements des investissements en attendant le versement des subventions qui devront être demandées toute au long de l'année afin d'abonder la trésorerie.

Si l'on synthétise la trajectoire 2026-2031 l'on peut retenir les éléments suivants :

Un appel moyen à contribution estimé pour la part investissement de l'ordre de 800.000€ se répartissant comme suit :

- ☞ Travaux PI : de l'ordre de 350 000 €
- ☞ PAPI (hors travaux) : de l'ordre de 50 000 €
- ☞ Gestion des milieux aquatiques : de l'ordre de 200 000 €
- ☞ Gestion de la ressource en eau + zones humides : de l'ordre de 20 000 €
- ☞ Gestion de la dette (extinction 2031 pour le chenal vert et 2036 pour la dette smata): de l'ordre de 180 000 €



Part investissement (moyenne 2026-2031)

Le budget 2026 sera le dernier budget de la mandature 2020-2026.

Traduisant les orientations développées dans ce ROB il sera d'une part un budget de continuité, avec le solde des travaux ou projets en cours de finalisation, mais également un passage de témoin, avec le lancement des projets hydrauliques programmés dans le cadre du PAPI labélisé 2024-2029 bénéficiant d'ores et déjà de subventions ou les programmes pluriannuels de travaux d'entretien et restauration des cours d'eau qui ont été réactualisés et dont les plans de financement sont également établis.

La nouvelle mandature pourra s'approprier ces PPI, les modeler, les arbitrer.
Des décisions modificatives pourront accompagner ce budget primitif en fonction des besoins.

La diminution du poids de la dette héritée et la bonne gestion de la trésorerie sur ces dernières années ont permis le lissage et la stabilité dans le niveau des contributions des EPCI (absorption du décalage entre la dépense et l'encaissement de la recette de subvention) mais également de ne pas recourir à l'emprunt pour financer les premiers investissements structurants du PAPI : les 3 opérations de travaux (remplacement du barrage Vannier de la Llabanère, Digue des campings à Canet et Bassin de la Courragade) ont été financés avec la trésorerie, soit l'équivalent de 1.5M€ non contribués par les EPCI.

Néanmoins, les difficultés rencontrées par la collectivité à en 2024 pour émarger sur le fond BARNIER et qui l'ont obligé à reporter plusieurs opérations de travaux ou d'études, malgré la labélisation PAPI, rappellent combien il est important de sécuriser le schéma financier de la collectivité dont les deux seules ressources en recette sont les subventions et la taxe GEMAPI levée par les EPCI. La taxe GEMAPI étant le seul levier financier ajustable localement par les acteurs qui ont un intérêt et bénéfice direct.

Les exigences et les responsabilités qui pèsent de plus en plus sur les structures compétentes GEMAPI entraînent des obligations de moyens importantes, notamment pour maintenir en état le niveau de protection apportée le parc hydraulique actuel de la collectivité et qui participe à la protection civile vis-à-vis des inondations : près de 30 000 personnes sont protégées par ces ouvrages.

Or les coûts de maintenance ne sont pas subventionnés et le FCTVA de plus en plus difficile à obtenir, faisant peser sur le budget de fonctionnement une inflation inéluctable. De la même manière, tous les nouveaux investissements réalisés devront aussi être maintenus à niveau, comme les cours d'eau ayant bénéficiés d'une remise à niveau ou restauration, la GEMAPI obligeant par ailleurs, à récupérer certains ouvrages existants et identifiés comme tel ; c'est l'exemple d'une partie des digues du Boules.

Il est donc important dès aujourd'hui et afin de ne pas subir sur les finances un effet ciseau important (différentiel important entre réception des investissements subventionnés et les charges d'entretien et donc de fonctionnement) de réinterroger le potentiel de taxe GEMAPI. En effet, faut-il rappeler que tous les travaux de la collectivité sont des opérations d'intérêt général et qu'il apparait difficile de ne plus investir tout comme impossible d'abaisser le niveau de protection des enjeux et populations du territoire ou l'investissement de la collectivité en matière de gestion de la ressource en eau ?

Les équipes techniques en place à ce jour présentent des profils en phase avec les compétences et l'objet social de la collectivité et avec les exigences en matière de technicité. Les postes créés en ce sens en 2025, financés à 80% par l'agence de l'eau, permettent à la collectivité de répondre au mieux aux enjeux du territoire, aux demandes de la part des collectivités et des populations tout en maîtrisant autant que faire se peut le coût net pour la collectivité.

L'ingénierie financière est également à l'œuvre avec des économies d'échelles, des marchés mutualisés et la recherche de nouvelle forme de recette tels que la Mécénat ou la valorisation du patrimoine existant par le photovoltaïque. Au niveau patrimoine également, un projet d'acquisition de nouveaux locaux pour accueillir le siège social de la collectivité a été acté en 2024 et dans le courant de cette année 2025 plusieurs recherches ont été réalisées, certains biens visités avec les élus du bureau notamment. Un financement constitué par le résultat de plusieurs ventes de délaissés ou de compensations financières pour servitudes a été constitué et le projet d'acquisition pourrait voir le jour dans le courant de l'année 2026.

La collectivité jouie également aujourd'hui d'une certaine maturité, notamment politique, pour continuer le travail impulsé sur l'eau et les milieux aquatiques au bénéfice des populations et de l'économie du territoire. Les opérations engagées fin 2025 et qui entrent en phase de construction (arbitrages, concertation...) en cette année 2026 (bilan PGRE, construction de la feuille de route EAURIZON...) laisseront la possibilité à la nouvelle gouvernance de s'approprier et de travailler sur les prochaines orientations stratégiques et les nouveaux programmes opérationnels sur le sujet de l'eau et des milieux aquatiques (futur PTGE, contrat eau et climat / territoire). Le bilan mi-parcours du PAPI sera aussi l'occasion de porter d'éventuels amendements en termes de prévention et d'actions pour les inondations.